



Théories Linguistiques

Par

Noraddine Bari

Semestre VI

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines B.p 11202, Zitoune, Meknès Tel 05 35 53 70 12 Fax 05 35 53 72 52

Introduction

Faire du langage un objet de réflexion, voilà un sujet qui n'a cessé d'intriguer presque toutes les sciences, en particulier les sciences humaines. En effet, si le langage est devenu un objet de réflexion spécifique depuis déjà bien des siècles, il continue aujourd'hui à interpeler les scientifiques qui cherchent à comprendre l'homme à travers son usage psychologique et social du langage. Le langage qui fait partie de l'homme comme faculté de son espèce est aujourd'hui détaché de celui -ci pour être analysé comme phénomène formel, mais aussi social. On peut déceler deux perspectives dans l'étude du langage.

Une première perspective qui essaie de comprendre la nature de l'objet que nous connaissons et nous mettons intuitivement en pratique. Une deuxième perspective qui voit le langage comme manifestation signifiante structurant l'action sociale de l'homme. Le premier mouvement pose le langage comme un système décomposable et accessible à l'analyse scientifique. Il s'agit d'un geste démystificateur important où la science remplace les mythes et les religions; c'est la linguistique qui se trouve être le levier de cette démystification: c'est elle qui pose le langage comme objet de science et nous apprend les lois de son fonctionnement. Depuis la création du terme linguistique en 1833, cette science du langage avance à un rythme accéléré et éclaire sous des angles toujours nouveaux cette pratique que nous savons exercer sans la connaître.

Mais le langage est avant tout un moyen de communication, il permet de signifier et de démarquer. Dans ce sens les approches modernes du langage essaient de circonscrire le sens et la signification dans ces circuits de communication entre les sujets formant un réseau social; on s'appuie sur la linguistique pour étudier l'homme en tant qu'objet de réflexion cette fois-ci.

Par ailleurs, le concept de linguistique doit être convenablement défini. Les manuels de cette discipline enseignent que la linguistique est née à la fin du XIXème siècle avec les travaux de Ferdinand de Saussure qu'on considère unanimement comme le fondateur de la linguistique. Néanmoins il est légitime de se demander si la réflexion sur le fonctionnement des langues et du langage n'a pas eu lieu avant cette période et de quelle nature était cette réflexion. En réalité la datation de la linguistique à la fin du XIXème siècle est sous l'emprise de deux traditions. Une tradition historique et diachronique, rattachant les langues à une origine commune supposée (l'indo-européen). L'autre tradition est philosophique et logique, identifiant l'étude du langage avec l'analyse de la pensée humaine. Cette tradition remonte aux philosophes de l'Antiquité grecque et a traversé l'histoire jusqu'à nos jours. La première, elle, est née à partir de la découverte d'une langue ancienne de l'Inde (sanskrit) et de la constatation de ressemblances entre cette langue et la majorité des langues occidentales. Puisque c'est cette tradition qui implique une concentration sur les langues en tant qu'objet d'étude, on comprend que la naissance de la linguistique comme discipline autonome coïncide avec le siècle du comparatisme et de l'historicisme.

Avec le changement de perspectives dû aux thèses de Ferdinand de Saussure et à la naissance du structuralisme, l'analyse synchronique des langues sous forme de descriptions de systèmes et de valeurs fonctionnelles a pris sa place à côté de la diachronie. Les mécanismes fonctionnels du langage sont devenus l'objet principal de toute science du langage. Le rapport entre la forme et le sens se trouve maintenant, comme chez les Grecs, au centre de la préoccupation des linguistes. Il est donc devenu incorrect de voir dans le comparatisme et l'historicisme le début des études linguistiques. La

linguistique a en réalité un âge qui coïncide avec les premiers documents témoignant d'une description des langues et de réflexions sur leurs mécanismes de fonctionnement. En même temps, la philosophie a continué à se développer en dehors du domaine linguistique, tout en l'influençant. Il est donc intéressant, pour nous, d'inclure les recherches philosophiques sur le langage dans le domaine linguistique.

En effet, certains linguistes actuels ne voient dans les réflexions sur le langage chez les Anciens que de simples ébauches d'une théorie imparfaite par un manque évident de matériaux concrets suffisants et par l'absence d'un cadre rationnel d'analyse intrinsèque. En ce qui concerne l'insuffisance de matériaux, il est évident qu'une science du langage ressemblant, par exemple, au comparatisme du XIX -ème siècle est difficilement imaginable dans l'Antiquité. Le cadre théorique, d'autre part, aurait fait défaut -a-t-on dit- à cause de trop de concentration sur des domaines extérieurs au langage proprement dit. Il aurait été question de philosophie d'un côté, d'applications pratiques de l'autre.

Cette attitude devant la pensée linguistique antique et cette façon d'en rendre compte ont été soumises à une critique pertinente de la part de deux savants français, Marc Baratin et Françoise Desbordes. La présentation traditionnelle, y dit-on, aurait trop décelé l'originalité des analyses anciennes. En réalité, la linguistique antique s'est tout simplement trouvée dans une perspective épistémologique différente de la moderne et dont il s'agit par conséquent pour l'historien de saisir les traits pertinents. La différence est en premier lieu à trouver dans une vue d'ensemble propre aux anciens qui auraient cherché à inclure tout ce qui a quelque référence à la langue dans un complexe voulu cohérent. Les linguistes modernes ont plutôt une tendance à définir chaque domaine scientifique par son autonomie par rapport aux autres. « Constamment préoccupés par la finalité des connaissances et leur utilité

dans le comportement social, les Anciens éprouvent plus que les Modernes l'urgence d'articuler les domaines scientifiques les uns aux autres et de préciser leurs interactions » (Baratin et Desbordes, 1981 : 12). Les auteurs cités estiment que la recherche des principes et l'effort de synthèse sont fondamentaux chez les Anciens, d'où cet esprit de polémique qui met son empreinte sur les dialogues et les débats.

Première partie : Idées linguistiques, de l'Antiquité au XIXème siècle

Chapitre I : La pensée linguistique en Grèce

La discipline linguistique remonte à l'antiquité gréco-latine où la grammaire faisait partie de la philosophie. Depuis l'Antiquité jusqu'aux néogrammairiens, les faits langagiers étaient marqués par la dimension aussi bien théologique, philosophique, pédagogique que politique. La pensée linguistique était secondaire et discontinue. Elle est secondaire dans la mesure où elle est stimulée par des préoccupations qui ne sont pas proprement linguistiques. Ce sont d'abord, des préoccupations religieuses : décrire minutieusement le sanskrit afin de garantir aux textes sacrés une interprétation et une prononciation correctes qui conditionnaient la validité des cérémonies. Ensuite, c'étaient des préoccupations philosophiques portant sur l'origine du langage ; avant de prendre un aspect pédagogique : la rédaction de la grammaire était destinée à l'apprentissage de la langue. Elles peuvent être également des préoccupations politiques : au XVI siècle, la codification des langues européennes obéissaient à une volonté de centralisation du pouvoir.

I-Les prédécesseurs

Le monde grec est caractérisé à travers toute l'Antiquité par une grande unité de langue. On sait que l'attitude des Grecs devant d'autres langues n'a guère été de nature à favoriser un bilinguisme répandu. Les peuples ne parlant pas le grec étaient tous des barbares méprisés et de basse position sociale et culturelle.

Il n'a pas dû y avoir beaucoup de bilinguisme chez les Grecs, sauf peut être à la périphérie de leur domaine où les contacts avec des groupes non helléniques n'ont pas pu être évités, par ex dans le commerce ou la diplomatie.

Sous de telles conditions, il est à peine vraisemblable que de tels contacts linguistiques, s'il y en a eu, aient pu créer la base nécessaire de la naissance et du développement d'une science du langage. Ce n'est que plus tard, avec la critique textuelle conditionnée par la distance de plus en plus grande entre le grec parlé (hellénique) et les textes classiques (Homère), qu'une telle base a pu être constituée, cette fois dans les colonies grecques d'outre mer (Alexandrie).

Il serait donc raisonnable de voir le point de départ, à l'époque classique, d'une étude de la langue dans la diversification dialectale à l'intérieur de la langue grecque même.

Une autre source d'une spéculation linguistique a sans doute été la naissance de la rhétorique. Conçue au début comme un instrument de persuasion, elle implique que l'intérêt sera fixé sur la façon de réaliser le message. Il s'agit d'un déplacement de l'intérêt du contenu vers la façon dont on le dit. Une première métalinguistique est ainsi créée.

La création de l'alphabet grec sur la base du système phénicien est un autre facteur qui a du favoriser le développement de réflexions sur le langage et les langues.

On regarde Héraclite (536-470 av J-C) comme le premier philosophe qui se soit prononcé sur le langage. Héraclite soutient que tous les comportements, même inconscients, sont donnés par le Logos universel et qu'ils font partie de la réalité cosmique. Il y a une loi de la pensée dont l'existence est indépendante de toute compréhension humaine. Le langage pour Héraclite est d'origine divine. Le concept de logos est primaire chez Héraclite. Il est inhérent à la chose délimitée (concept), il est comme son essence. Un intérêt principal chez Héraclite a dû être la distinction entre les données et leur interprétation. La distinction entre les choses comme fait brut et le sens

que les êtres humains y voient et y attribuent. Le Logos serait une manière de présenter la réalité comme pensée et comme parole.

S'il est difficile d'entrevoir dans les textes fragmentaires d'Héraclite une véritable théorie du langage, une orientation plus directement linguistique devient nettement perceptible dès que nous arrivons à l'âge d'or de la philosophie grecque et surtout avec les schémas épistémologiques de Platon et d'Aristote.

II- L'époque classique

 $\it C$ 'est aux dialogues de Platon (428-348 av J- $\it C$) que nous devons nous adresser pour avoir une idée de l'évolution des réflexions sur le langage pendant le siècle qui suit l'époque d'Héraclite. Le rapport entre le mot et l'objet est central dans la philosophie grecque. On y distingue trois interprétations :

C'est un problème ontologique qui concerne le rapport entre le mot et l'objet ou la question de savoir si le mot correspond à l'objet.

C'est un problème logique-fonctionnel impliquant celui de savoir quelle est la fonction du signe.

C'est un problème fondamental, celui de l'origine du langage.

Dans le dialogue Cratyle on trouve le premier débat sur les noms et les choses. Le débat part de la thèse posée par Cratyle. Selon celui-ci, il y a pour chaque objet une dénomination correcte qui existe naturellement, donnée par la nature des choses et commune à tous (Grecs et Barbares). Hermogène cherche en vain l'explication satisfaisante de cette thèse et fait appel à Socrate pour que celui-ci prononce son opinion. Hermogène formule la thèse opposée en prétendant que la correction des noms est une question de convention et d'accord. Il n'y pas de noms donnés par la nature. La conclusion de Socrate est qu'il serait désirable que les mots ressemblent le plus possible

aux objets, mais il faut admettre qu'il y être malgré tout une bonne portion de convention.

A partir de ce dialogue Platon rejette l'idée des mots comme des dons divins (Héraclite) et accepte celle qui y voit une création humaine. La langue ne peut pas être identique à la réalité. Elle est seulement le miroir de la conception du créateur des mots. Il a reconnu pourtant que les mots ne sont pas uniquement des symboles conventionnels. Ils sont descriptifs. Il admet même qu'il peut y avoir dans certains cas une représentation de la réalité dans les sons constitutifs. Il a ainsi réfuté les deux extrêmes représentés par Cratyle et par Hermogène.

Un autre dialogue de Platon est important, car il pose plus nettement encore que le *Cratyle* la question de la constitution de l'énoncé : il s'agit du dialogue intitulé Le *Sophiste*. L'Étranger, qui joue le rôle de Socrate, mais sans en prendre la place, apprend à Théétète que, parmi les lettres, il y en a qui s'harmonisent entre elles, et d'autres non. L'idée importante est celle d'ajustement, d'harmonie. Sur le plan phonique, ce sont les voyelles qui «à la différence des autres, se déplacent, comme un lien (desmos), à travers toutes et, par conséquent, sans l'une d'elles, il est impossible que les autres s'accordent les unes aux autres ». Et la grammaire est précisément la « technique qui non seulement analyse, mais aussi permet cette combinatoire. »

Passant à un niveau supérieur, celui des onomata (que l'on peut traduire ici par « mots »), l'Étranger pose la question de savoir « si tous s'accordent entre eux, ou s'ils ne le font pas, ou si quelques-uns le font, et d'autres non ». Si Théétète admet que certains s'accordent, d'autres pas, l'Étranger lui apprend que nous disposons d'un « genre double » (ditton genos) « pour exprimer la réalité existante par l'intermédiaire de la voix », et ce genre double, c'est d'une part le verbe (rhēma) qui est la manifestation (dēlōma) des actions (praxeis), d'autre part le nom qui est « le signe vocal qui est appliqué à ceux qui font (prattontes) ces actions ».

De plus, une accumulation de verbes qui désignent les actions, par exemple badizei trekhei katheudei « marche court dort », prononcés à la file, ne fait pas un énoncé, pas plus qu'une accumulation de noms dénommant les agents des actions, par exemple leōn elaphos hippos « lion cerf cheval ». Il faut en fait l'union d'un nom et d'un verbe pour faire un énoncé, comme anthropos mantanei « l'homme apprend », ou encore Theaitētos kathetai « Théétète est assis ». La question qui vient ensuite est de savoir si l'énoncé est vrai : le dernier cité l'est, alors que ne l'est pas le suivant : Theaitētos, hōi nun egō dialegomai, petetai « Théétète, avec qui, présentement, je parle, vole (comme un oiseau) ».

Affirmation importante, et novatrice (puisque Théétète s'exclame : Taut'ouk ematon « Cela, je ne le savais pas! »), car d'une part - la chose a été maintes fois observée - elle fige pour toute la tradition occidentale l'opposition entre nom et verbe (même si l'on en redéfinira les deux constituants), d'autre part - et la chose a été moins souvent observée - elle établit comme énoncé de base un énoncé avec sujet animé et un verbe actif, ce qui ne sera pas sans conséquence pour la suite.

Aristote réalise dans la Poétique un découpage du signifiant (lexis) - qu'il a d'abord isolé des signifiés- en huit parties, rangées par ordre croissant. Un tel classement implique sans doute une véritable analyse linguistique. Cette hiérarchisation n'est pas en principe différente de celle de la plupart des descriptions modernes. On peut résumer les trois relations principales dans le langage selon Aristote dans un schéma qui implique que le nom comprend comme première relation les contenus et leurs formes sonores. Dans une deuxième relation le nom est en rapport avec une chose à laquelle il réfère. Dans une troisième relation le nom se transforme en un représentant de la chose, il devient le sujet d'une phrase avec prédicat.

Aristote distingue dans le rapport mot (langue)- chose trois espèces de relations :

Une purement linguistique : son- sens ou forme-contenu

Un rapport ontologique : nom-objet ou mot-réalité

Un rapport logique : sujet-prédicat (chose et ce qui est énoncé sur cette chose)

Aristote distingue très correctement entre éléments sans signification (sons syllabes) et éléments porteurs de significations. Il déclare que la pensée présuppose les noms. Les mots représentent par conséquent les choses.il est impossible d'utiliser directement les choses dans la communication. Il faut recourir à leurs symboles. Ces formes sonores sont par conséquent des symboles des sens. L'expression représente le contenu (Saussure).

« Les paroles et les lettres sont posées (naissent) par convention et elles deviennent des symboles, c'est en quoi elles diffèrent des sons émis par les bêtes... Donc, il semble clair que lorsqu'Aristote doit définir les noms, il emploie le terme symbole » Umberto Eco, Sémiotique et philosophie du langage, PUF, 1998

III- La querelle entre anomalistes et analogistes

La question de savoir si la langue est une institution naturelle ou conventionnelle, régie par la coutume et la culture, était au cœur des préoccupations philosophiques. Cette distinction entre nature et convention amènera par la suite les philosophes à s'interroger s'il existe ou non un rapport nécessaire entre le sens d'un mot et sa forme. Dire d'une institution déterminée qu'elle était naturelle équivalait à dire qu'elle tenait son origine des principes éternels et immuables existant en dehors de l'homme, et qu'elle était indestructible; dire d'une institution qu'elle était conventionnelle

impliquait qu'elle n'était le résultat que de la coutume et de la tradition, donc d'un accord tacite ou d'un contrat social entre les membres de la communauté, contrat qui, étant le fait des hommes, pouvait être rompu par les hommes.

En ce qui concerne la langue, la distinction entre nature et convention portait surtout sur la question de savoir s'il existait ou non un rapport nécessaire entre le sens d'un mot et sa forme. Les partisans extrêmes de l'école « naturaliste », comme Cratyle dont Platon rapporte les conceptions dans le dialogue¹ qui porte ce nom, soutenaient que tous les mots correspondaient effectivement de façon naturelle aux objets qu'ils signifiaient. Sans doute était-ce là une position dont, disait les naturalistes, l'homme du peuple ne constatait pas toujours l'évidence, mais dont le philosophe, capable de dégager la réalité cachée sous l'apparence des choses, était à même d'établir la vérité. Ainsi est née la recherche systématique et délibérée de l'étymologie. Formé sur la racine grecque etymo (vrai, réel), ce terme trahit son origine philosophique : établir l'origine d'un mot et, partant, son vrai sens, c'était révéler une des vérités de la nature.

On reconnaissait divers types de correspondance naturelle entre la forme d'un mot et son sens. Il y avait tout d'abord un groupe restreint de termes comme hennir, mugir, huer, craquer, tinter, qui imitaient plus ou moins les sons auxquels ils référaient. Une deuxième catégorie apparentée à celle-ci était cependant différente : celle des mots qui, tout en imitant un son donné, désignaient non pas ce son lui-même, mais sa source : coucou. Dans les deux

¹ - Platon rejette l'idée des mots comme des dons divins et accepte celle qui y voit une création humaine. La langue ne peut pas être identique à la réalité, seulement un miroir de la conception du créateur des mots. Platon a reconnu qu'il y a des règles et des principes qui déterminent la langue, et aussi que les mots ne sont pas uniquement des symboles conventionnels. Ils sont descriptifs. La structure des mots nous dit s'ils expriment un objet ou une activité, s'ils font partie d'une certaine classe d'objets, etc. et il admet même qu'il peut y avoir dans certains cas une représentation de la réalité dans les sons constitutifs. Il a ainsi réfuté les deux extrêmes représentés par Cratyle et par Hermogène.

cas, il existe un lien naturel évident entre la forme concrète du mot et ce qu'il signifie. Le terme technique qui définissait les mots de ces deux catégories était celui des onomatopées. Ce terme signifiait tout simplement en Grec « création des noms ». Le fait que les grammairiens ne l'aient appliqué qu'aux mots qui imitaient les sons qu'ils désignaient est le reflet de la conception des « naturalistes » grecs, surtout des stoïciens, qui voyaient dans de tels mots le groupe fondamental des « noms » à partir desquels se serait développée la langue toute entière. La relation fondamentale entre un mot et son sens était celle de la nomination (nommer) et au début les mots avaient tous imité les choses qu'ils désignaient. Les mots onomatopéiques formaient le noyau du vocabulaire.

Mais il y a relativement peu de mots onomatopéiques. L'origine naturelle d'autres mots était démontrée par référence à un ou plusieurs de leurs sons constituants. Certains étaient ainsi censés suggérer ou imiter des qualités physiques ou des activités déterminées: on leur attribuait par exemple un caractère doux, dur, liquide, masculin, etc. on pourrait ainsi soutenir, en s'inspirant des naturalistes, que l'est un son liquide et que, de ce fait, les mots couler, liquide, etc., contiennent un son qui correspond de manière naturelle à leur sens. Le terme moderne par lequel on désigne ce type de rapport entre les sons d'un mot et son sens, dans la mesure où on y voit un caractère de la langue, est celui de symbolisme phonétique.

Même après avoir exploité à fond l'onomatopée et le symbolisme phonétique, les étymologistes grecs avaient encore bien des mots à expliquer. Ils ont alors fait appel à divers principes permettant de dériver les mots les uns des autres ou de trouver des liens entre eux. Sans entrer dans les détails de ces principes généraux, signalons qu'ils se répartissent en deux grandes catégories. D'une part, il pouvait y avoir extension du sens d'un mot en vertu d'un certain lien naturel entre sa première et sa deuxième application : la

bouche d'un fleuve, le pied d'une montagne. D'autre part, la forme d'un mot pouvait être dérivée de celle d'un autre par addition, suppression, substitution ou transposition de sons, une fois établi un certain lien naturel entre le sens des deux mots : seule l'utilisation très libre et pratiquement sans limite de cette deuxième catégorie de principes a permis aux naturalistes de maintenir leur position, en prétendant qu'il était possible de dériver tous les mots à partir d'un groupe de termes primaires, d'origine « naturelle ».

Généralement, analogistes ou anomalistes, tous deux, ont contribué à la systématisation de la grammaire. C'est aux stoïciens et à l'école d'Alexandrie que revient le mérite de poser les fondements de la grammaire traditionnelle par l'accumulation de certaines de leurs études étymologiques : les premiers sont restés enfermés dans le problème philosophique de l'origine de la langue, à la logique et à la rhétorique, tandis que, les deuxièmes s'intéressaient à la critique littéraire et à l'étude des productions poétiques des anciens en faisant appel au principe d'analogie. Les alexandrins étudiaient les textes littéraires anciens, quand ils n'avaient pas de données sur ce qu'avait été l'usage, ils faisaient appel au principe d'analogie pour combler cette lacune. Les grammairiens des époques postérieures, à qui nous devons la codification de ce que nous appelons aujourd'hui la grammaire traditionnelle, ont reconnu comme principes théorique à la fois l'analogie et l'usage (ou anomalie).

Chapitre II: La grammatisation des langues

Les Anciens ont admis d'emblée que le langage pouvait faire l'objet non pas d'une seule science, mais de plusieurs : « L'Antiquité classique a eu un intérêt constant et profond pour le langage. Les Anciens ont eu des "idées" sur le langage, mais plus encore ils en ont fait un objet de science, ou plutôt de sciences, car (c'est un point important) ils ont admis que ce phénomène pouvait être envisagé de plusieurs points de vue donnant lieu à des disciplines différentes » (Desbordes, 1989 : 149).

Au départ, il n'y a pas de réflexion sur la langue elle-même. Ainsi, chez les Grecs, le langage est-il analysé selon deux axes : 1) dans son rapport aux choses dont il parle : « interrogation sur la possibilité, pour un énoncé, d'exprimer ou de transmettre la réalité » (Desbordes, 1995 : 126); 2) dans son rapport aux auditeurs auxquels il s'adresse : agir sur l'auditeur, technique de la parole persuasive (la rhétorique).Quelles sont les disciplines ayant trait au langage reconnues par les Anciens? Il y en a trois : 1) la dialectique, qui traite des énoncés dans leur rapport aux objets qu'ils sont censés représenter et entend permettre de distinguer le vrai et le faux; 2) la rhétorique qui étudie les moyens de persuasion par la parole et envisage dans les énoncés les effets qu'ils sont susceptibles de produire sur les auditeurs; 3) la grammaire qui est la science des énoncés en eux- mêmes, à la fois connaissance des contenus et analyse des éléments d'expression.

La question historique que nous proposons d'aborder maintenant est celle de l'autonomisation de la grammaire comme discipline : quand apparaissent les premiers textes que l'on peut considérer comme des grammaires? Comment la discipline « grammaire » s'est-elle séparée des disciplines connexes qui s'intéressent au discours, ou au langage?

I-La Grèce logique

Même si l'on considère avec Steinthal qu'avant la période d'Alexandrie il n'y avait pas en Grèce de véritable grammaire, c'est-à-dire une étude des propriétés concrètes de l'organisation spécifiquement linguistique, on constate qu'Aristote a déjà formulé quelques distinctions importantes de catégories de discours et leurs définitions. Il sépare les noms (avec trois genres) des verbes qui ont la propriété majeure de pouvoir exprimer le temps, et des conjonctions. Il fut le premier à établir la différence entre le sens d'un mot et le sens d'une proposition : le mot remplace ou désigne quelque chose, la proposition affirme ou dénie un prédicat à son sujet, ou bien dit si le sujet existe ou non.

Aristote étudie plus loin les types de noms : noms simples, noms composés, de même que le transport à une chose d'un nom qui en désigne une autre : métaphore, métonymie, etc.

Ce sont les stoïciens, disciples de Zénon de Cittium (308-264 a. C.) qui élaborent une théorie complète du discours se présentant comme une grammaire détaillée sans être autant distincte de la philosophie et de la logique. Réfléchissant sur le processus symbolique, les Stoïciens ont établi la première distinction nette entre signifiant et signifié, entre signification et forme, entre intérieur et extérieur. Ils se sont penchés aussi sur des problèmes de phonétique et sur le rapport de la phonétique avec l'écriture. Ils distinguaient quatre parties du discours :

I. noms qui signifient des qualités (les Stoïciens distinguaient, on le sait, les catégories suivantes : qualité, état, relation, substance) et se divisent en noms communs et noms propres ;

2. verbes en tant que prédicats (comme les définit Platon): le verbe est incomplet sans sujet; il exprime quatre temps : présent continu, présent accompli, passé continu, passé accompli;

3. Conjonctions;

4. une dernière classe qui comprend les pronoms personnels de même que les pronoms relatifs et l'article.

Les Stoïciens distinguaient aussi les modalités (ou catégories grammaticales secondaires) suivantes : le nombre, le genre, la voix, le mode, le temps, le cas dont ils ont été les premiers à fixer la théorie.

C'est Alexandrie, centre de livres et de déchiffrement de vieux textes, qui a vu se développer une véritable grammaire comme étude spécialisée, directement orientée vers le langage en tant qu'objet organisé en soi, en coupant les ponts qui l'attachaient à la philosophie et à la logique. La Grèce décadente, au bord de sa chute et au paroxysme de ses raffinements mentalistes, engendre les grammairiens : savants méticuleux, professeurs consciencieux qui enseignaient aux jeunes générations l'idiome désormais difficile d'Homère, classificateurs assidus de la langue comme forme abstraite. Les plus célèbres d'entre eux furent Philétas de Cos, éducateur du fils de Ptolémée ; Aristarque, commentateur d'Homère ; Cartes de Mallos qui, s'installant à Rome, transmit aux Romains la science de la grammaire. Le plus connu de ces enseignants de la grammaire fut Dionys de Thrace (170-90 a.C.).

Pour Dyonis de Thrace la grammaire est plutôt un art : il la définit comme « le savoir empirique du langage des poètes et des prosateurs ». Sa phonétique présente une théorie des lettres et des syllabes. Sa morphologie distingue déjà huit parties du discours : nom, verbe, participe, article, pronom,

préposition, adverbe, conjonction. C'est Apollonius Dyscole (IIe siècle) qui a élaboré la première syntaxe, en étudiant la langue grecque : cette syntaxe se présente comme une étude plutôt philosophique que linguistique.

II- Rome: transmission de la grammaire grecque

Les grammairiens alexandrins, lors de leur séjour à Rome, ont transmis aux Romains le savoir grec de la langue : aussi bien les théories d'ordre philosophique que la grammaire. Les historiens signalent surtout l'apport de Cratès de Mallos (168 a.C.) qui, envoyé à Rome comme ambassadeur du roi Attalos, fut professeur de grammaire et créa ainsi l'école des grammairiens romains parmi lesquels les plus célèbres étaient Varron (ler siècle a.C.), Quintilien (ler siècle a.C.), Donat (350) et Priscien (500).

Les érudits romains, préoccupés surtout d'élaborer une rhétorique, dans le domaine strictement linguistique, ont limité leurs efforts à transposer les théories et les classifications grecques pour les besoins de la langue latine, sans chercher à élaborer des propositions originales sur le langage. Cette transposition s'est faite parfois de façon purement mécanique : la langue grecque étant considérée comme modèle universel de la langue en général, il fallait à tout prix découvrir ses catégories dans la langue latine. On voit donc que l'idée prédominante dans l'étude du langage à Rome était celle de l'universalité des catégories logiques, préétablies d'après la langue grecque et immuables dans les autres langues. Il en découlait, sur le plan pratique, peu d'intérêt pour les langues étrangères qui pourtant abondaient dans l'empire romain. C'est Varron qui, le premier des grammairiens latins, a élaboré la théorie la plus complète du langage, dans son ouvrage De lingua latina, dédié à Cicéron.

Un des grammairiens romains tardifs, Donat (IVe siècle) a écrit un ouvrage devenu célèbre au Moyen Age, De partibus orationis Ars Minor. A cette époque, Rome décadente pareille à Alexandrie et remuée par le

christianisme, se met aux études érudites des auteurs de son âge d'or : Cicéron, Virgile, favorisant ainsi les études grammaticales à but didactique et pédagogique. Donat procède à une description minutieuse des lettres, qui devient un véritable traité de phonétique. Il donne aussi une énumération des fautes courantes qu'il trouve chez ses élèves, de même qu'une liste des tournures stylistiques des auteurs classiques.

L'étude de la langue latine est déjà suffisamment avancée pour que les savants puissent la distinguer de la langue grecque après l'avoir assimilée à elle. C'est chez Priscien (Institutiones grammaticae) que la grammaire latine trouve son apogée. L'importance historique de Priscien consiste dans le fait qu'il fut le premier en Europe à élaborer une syntaxe. Cette conception de la syntaxe, exposée dans les livres XVII et XVIII de ses Institutions, s'inspire des théories logiques des Grecs et s'élabore dans une perspective logique. Pour Priscien, la syntaxe étudie « l'arrangement qui vise à l'obtention d'une oraison parfaite ». Les deux livres de syntaxe de Priscien s'ajoutent à seize livres de morphologie. Rien que ce fait prouve que Priscien reconnaît une morphologie distincte et indépendante de la syntaxe: les mots peuvent donc avoir une forme particulière qui suffit à leur donner un sens, indépendamment des relations dans lesquelles ils se trouvent à l'intérieur de la phrase. L'idée de Priscien est donc d'équilibrer les apports de la morphologie et de la syntaxe dans l'étude grammaticale, car la véritable compréhension de l'énoncé dépend aussi bien des catégories morphologiques de ses parties que de leur fonction syntaxique. Si la morphologie est complétée par la syntaxe et la syntaxe ne fait que s'ajouter à la morphologie, cet ensemble ne tient que dans la mesure où il est soumis à la logique. La logique, donc, soude et détermine la grammaire, obéissant ainsi à la tradition grecque qui a posé le langage (et ses catégories) en position d'expression de la pensée (et de ses catégories) transcendante.

La grammaire de Priscien est devenue le modèle de tous les grammairiens du Moyen Age. Les érudits français se sont efforcés d'obéir à ses postulats et de penser la langue française d'après les modèles de Priscien considérés comme omnivalents, même s'ils se sont révélés avec le temps incapables de saisir les langues nouvelles.

III- Les spéculations médiévales

Deux phénomènes nous semblent marquer la conception médiévale du langage. Le premier est le réveil de l'intérêt linguistique pour les langues « barbares », intérêt qui se manifeste dans l'élaboration d'alphabets pour ces langues, aussi bien que de traités plaidant pour leur droit d'existence, de traductions des écritures, voire de grammaires proposant les premières lois de leur construction.

Le second est le développement, sur le fond du christianisme, de la tradition gréco-latine (platonicienne et néo-platonicienne) dans la théorie grammaticale. Il en résulte une conception du langage en tant que système de signification : ce sont les modes de signifier qui deviennent l'objet de la spéculation médiévale, préparant ainsi la logique de Port-Royal et annonçant les débats modernes sur le signe. La langue signifie le monde en le réfléchissant (comme le : speculum) par le sens : quelles sont les modalités de cette spéculation ? Voilà le problème théorique de la grammaire du Moyen Age.

Entre le IIe et le IVe siècle, les peuples barbares commencent à inventer leur écriture. Ce sont des créations autonomes, mêlées d'emprunts à l'écriture latine (ou grecque) ; ces graphismes sont alphabétiques : telle l'ogamique pour les Celtes, la runique pour les Germains.

Au VIe siècle apparaît l'alphabet gothique, Les Slaves produisent leur alphabet au Xe siècle.

Les grammaires spéculatives du Moyen Age concevaient l'étude du langage comme un miroir (speculum), nous l'avons dit, qui reflète la vérité du monde directement inaccessible. C'est donc par la recherche de cette signifiance cachée que ces études sont devenues plus tard des traités de modi significandi. Une de leurs visées principales est de délimiter la tâche de la grammaire en la distinguant de celle de la logique. La différence entre les deux est établie ainsi : la logique tend à distinguer le vrai du faux, la grammaire saisit les formes concrètes que prend la pensée dans le langage, autrement dit le rapport sémantique du contenu à la forme. Quelle est l'organisation de ce système du langage chargé de déterminer les concepts de la pensée (ou de les exprimer)? Il est axé sur deux points d'appui : le nom et le verbe, l'un exprimant la stabilité, l'autre exprimant le mouvement. verbe joue le rôle principal dans la phrase. Le verbe régit la phrase : régir, c'est entraîner avec soi un autre mot du discours à l'intérieur d'une construction pour la perfection de cette construction. Le nom et le verbe ensemble forment donc la phrase qui est une notion complexe et, comme telle, objet de la syntaxe. Il s'agit évidemment d'une syntaxe toute subordonnée à la morphologie : mimant la conception aristotélicienne de la substance et de ses accidents, la grammaire logique pose le langage comme une conjonction de mots déclinables, et la syntaxe n'est que l'étude de cette déclinaison.

La fin du Moyen Age est marquée aussi par un nouvel élément dans la conception du langage. A la défense des langues nationales qu'on observait dès le Xe siècle s'ajoute le souci d'élaborer des grammaires appropriées à leurs spécificités. Telle fut la grammaire française de Walter de Bibbesworth, l'Aprise de la langue française du XIVe siècle, Ainsi, au Moyen Age finissant, les bases du latin comme langue mère sont ébranlées et l'intérêt se déplace vers les langues nationales, dans lesquelles on continuera à chercher un fond commun, naturel ou universel, une langue vulgaire et fondamentale. Parallèlement, l'enseignement de ces nouvelles langues ouvrira de nouvelles

perspectives et suscitera de nouvelles conceptions linguistiques pendant la Renaissance.

IV- Humanistes et grammairiens de la Renaissance

La Renaissance oriente définitivement l'intérêt linguistique vers l'étude des langues modernes. Le latin continue à être le moule d'après lequel tous les autres idiomes sont pensés, mais il est loin d'être seul, et de plus la théorie qui en est établie subit des modifications considérables pour pouvoir s'accorder aux spécificités des langues vulgaires.

Une conclusion s'impose sur ce développement de la réflexion linguistique au XVIe siècle. La science du langage dégagée des disciplines afférentes cesse d'être une spéculation pour devenir une observation. L'empirisme se joint à la métaphysique pour la muter en logique et entamer l'élaboration d'une démarche positive-scientifique. L'ancienne controverse héritée des Grecs, entre la conception de la langue comme naturelle ou comme conventionnelle, est déplacée et remplacée par une autre : la controverse entre la conception que la langue est un ratio et celle selon laquelle elle est un usage.

En effet, la recherche d'un bon usage devient obligée afin d'imposer le pouvoir politique et théologique : stabilisation, propagation et conquête. La France concrétise cette quête, d'un côté, par la création de l'académie française en 1635 ; d'un autre côté, par la rédaction de son dictionnaire en 1640. Vaugelas rédige ainsi un ouvrage normatif destiné à fixer le bon usage, intitulé Remarques sur la langue française en 1647. On peut le considérer comme étant le précurseur de la grammaire normative dans la mesure où il a mis l'accent non pas sur les règles systématiques et logiques du langage mais plutôt sur la façon de parler de la plus saine partie de la cour.

En 1660, les grammairiens de Port-Royal, Antoine Arnauld et Claude lancelot, conçurent une grammaire fondée, non pas sur la conformité à l'usage jugé le meilleur, mais sur la raison. Cet ouvrage a pris le nom de La Grammaire générale et raisonnée, contenant les fondements de l'art de parler. Elle est dite Grammaire générale parce qu'elle s'occupe du langage en général et non pas d'une langue déterminée. Elle est aussi intitulée Grammaire raisonnée, parce qu'elle explique le fonctionnement du langage à travers la raison.

Au premier coup d'œil, la grammaire de Port-Royal ne se distingue pas sensiblement de celles qui l'ont précédée, les grammaires formelles de la Renaissance, sauf sans doute par sa clarté et sa concision. En effet, on y trouve les mêmes correspondances entre les cas latins et les constructions de la langue française. Or, des innovations méthodologiques fondamentales renouvellent complètement la vision de la langue proposée par les Solitaires de Port-Royal. Tout en tenant compte de l'état actuel de la grammaire, hérité de la Renaissance, ils réintroduisent la théorie médiévale du signe que les humanistes-formalistes avaient oubliée, ou au moins tue. La langue est en effet un système comme l'avait montré Sanctius, mais un système de signes. Les mots et les expressions linguistiques revêtent des idées qui renvoient à des objets. La relation logique ou naturelle, qui révèle la vérité des choses, se joue au niveau des idées : c'est le niveau logique. La grammaire traitera d'un objet, la langue, qui n'est que le signe de cette dimension logique et/ou naturelle ainsi elle dépendra de la logique, tout en ayant une autonomie. Voilà le coup de force méthodologique qui permettra de poser comme fond de la langue une ratio commune et nécessaire sur laquelle, en rapport avec elle mais aussi à distance d'elle, se jouera le jeu des signes -des formes- proprement linguistiques, et où pourront se spécifier les lois d'une construction linguistique nouvelle.

Le XVIIIe siècle hérite de la conception rationaliste du langage que lui ont léguée les Solitaires de Port-Royal et leurs successeurs. Le langage est conçu comme une diversité d'idiomes ayant tous à leur base les mêmes règles logiques qui constituent une sorte de constante : la nature humaine. Or, le nombre de langues étudiées et enseignées dans les écoles augmente progressivement ; en même temps le progrès des sciences de la nature entraîne un bouleversement épistémologique qui oriente les études vers des observations concrètes : c'est l'ère de l'empirisme. Le résultat dans le domaine du langage en est que les philosophes et les grammairiens cherchent plus qu'auparavant- à éclairer les particularités spécifiques et proprement linguistiques de chaque objet (langue), en le libérant complètement de l'impact du latin d'une part, et d'autre part, dans une large mesure, de la dépendance logique, sans pour autant lui enlever le fondement universel appelé désormais naturel plutôt que logique.

Chapitre III- Hégémonie de la grammaire comparée et historique des langues au XIXe siècle

Avant le XIXe siècle, les préoccupations linguistiques des hommes seraient de nature essentiellement empirique ou normative (grammaire scolaire) ou de nature purement spéculative (textes des philosophes grecs, grammaire spéculative médiévale, grammaire générale des XVIIe et XVIIIe siècles). Il n'y aurait rien qui ressemble à une véritable science, c'est-à-dire à une explication rationnelle des faits. Au reste, les savants antérieurs ne se seraient guère préoccupés des véritables faits linguistiques, les langues prises en elles-mêmes et pour elles-mêmes, mais se seraient davantage intéressés au rapport du langage et de la pensée.

Cette légende s'appuie sur une chronologie bien connue. A son origine, il y aurait la découverte du sanskrit. Toute l'Europe savante s'est mise à l'étude du sanskrit! Les Etats Unis ont suivi. On fait remonter l'importance de cette étude à W. Jones qui remarque que les affinités entre le grec, le latin et le sanskrit sont telles que ces langues doivent être venues d'une source commune qui peut être n'existe plus et qu'il en va probablement de même pour le gotique et le celtique.

Il est tout à fait exagéré de faire remonter la comparaison des langues au XIXe siècle. Les savants s'y sont intéressés depuis la Renaissance et ont obtenu jusqu'au XVIIIe siècle des résultats considérables sur les familles sémitique, finno-ougrienne et austronésienne. Par ailleurs, le sanskrit est connu (bien mal) depuis le XVIe siècle, tout comme ses affinités avec le grec. Enfin d'un point de vue purement méthodologique, W. Jones n'apporte guère de véritables nouveautés. Il n'en demeure pas moins que le XIXe siècle, outre l'aspect quantitatif, apporte de réelles nouveautés tant dans la méthode que dans le contenu des connaissances.

I- L'idée de comparaison des langues

L'idée se développe selon laquelle on doit pouvoir donner une description commune à toutes les langues. Dans son Des origines ou de l'antiquité de la langue et de la race hébraïques et de l'affinité des différentes langues (Paris, 1538), Guillaume Postel soutient l'idée que le rapport de l'hébreu et de l'arabe est indiqué par la similitude de leur structure grammaticale, avec comme point commun essentiel la racine trilittère. Dans son Commentaire sur le système commun de toutes les langues et de toutes les lettres [au sens de caractères], (Zürich, 1548), Theodor Bibliander explique que « toutes les langues pourraient être décrites avec profit si elles étaient d'abord analysées grammaticalement de manière uniforme, et spécifiquement dans le cadre théorique hébraïque ». Dans son Mithridates (Gessner, 2009), dont le titre complet peut se traduire par Mithridate, observations sur les différences des langues, aussi bien les langues anciennes que celles qui sont actuellement utilisées parmi les diverses nations du monde entier, Conrad Gessner insiste beaucoup plus sur les différences qui séparent les langues que sur leur apparentement. Mais le même enthousiasme l'anime à l'idée de pouvoir prêcher la parole du Seigneur dans tant de langues si diverses, lui qui voit dans l'invention de l'imprimerie la main de Dieu permettant une évangélisation rapide de tous les peuples.

Dans ce grand mouvement, le nombre des langues évoquées, puis de plus en plus soigneusement décrites, s'accroît : « Gébelin recense une soixantaine de langues, Pallas 222 (280 pour la seconde édition), Hervás monte à 300, Adelung et Vater à 400, Balbi en retient 500 et conjecture que les langues de l'univers doivent être environ 2000 » (Auroux et Hordé, 1992 : 539). Les conditions de production et les objectifs sont pourtant fort différents. Nous n'en évoquerons que quelques traits. Monboddo vise à la construction d'une anthropologie linguistique : les recherches sur le langage doivent permettre de remonter jusqu'à l'origine de la race humaine

et de suivre son évolution. Court de Gébelin est à la recherche d'une langue universelle, organique et primitive. Adelung, auteur également d'une grosse grammaire allemande, part du principe que les langues étaient toutes monosyllabiques au départ. Son collègue Vater, orientaliste et déjà comparatiste, insistera davantage sur la parenté génétique des langues. C'est d'ailleurs le comparatisme qui, en mettant au premier plan la parenté et l'histoire des langues, provoquera la fin de ce vaste mouvement, du moins une fin provisoire si l'on considère que la typologie linguistique est un lointain héritage de ces compilations.

II- Le langage comme histoire

La fin du XVIIIe siècle marque un changement qui se manifeste aussi bien dans l'idéologie que dans la philosophie et dans les sciences qui se développeront au XIXe siècle. A la description des mécanismes (y compris celui de la langue) et à la systématisation des types (y compris ceux des diverses langues), succède la conception évolutionniste, historique. On ne se contente plus de formuler des règles de fonctionnement ou des correspondances entre les ensembles étudiés : on les embrasse d'un seul regard qui les range en ligne ascendante. L'historicisme sera la marque fondamentale de la pensée du XIXe siècle et la science du langage n'y échappe pas. D'où vient-il?

Si les grammairiens de Port-Royal avaient démontré que le langage obéit aux principes de la logique du jugement, si les Encyclopédistes voulaient y voir la logique de la nature sensible et la confirmation de l'influence des circonstances matérielles (climat, gouvernement), le XIXe siècle voudra démontrer que le langage a, lui aussi, une évolution pour appuyer sur elle le principe de l'évolution de l'idée et de la société.

Dans la découverte du sanskrit et dans la parenté des langues indo-européennes, l'idéologie évolutionniste trouvera le corollaire

linguistique indispensable à son installation. La société sera pensée sur le modèle du langage vu comme une ligne évolutive ; mieux encore, sur le modèle de l'évolution phonétique, c'est-à-dire du changement de la forme signifiante détachée de son contenu signifié.

Dans ce travail, la linguistique du XIXe siècle se servira surtout de la découverte, faite par les linguistes du siècle précédent, du sanskrit et de ses parentés avec certaines langues européennes. En effet, la connaissance de la Perse et de l'Inde attire l'intérêt des savants. Une Société Asiatique est formée à Calcutta qui publie des travaux sur la langue indienne. On se rappelle qu'en 1767 le père Coeurdoux avait envoyé un mémoire « Question proposée à M. l'abbé Barthélémy et aux autres membres de l'Académie des Belles Lettres et Inscriptions : D'où vient que dans la langue samscroutane il se trouve un grand nombre de mots qui lui sont communs avec le latin et le grec, et surtout avec le latin ? » L'Académie laissera sans réponse cette question essentielle sur la parenté linguistique.

Mais c'est l'Inde qui suscite l'enthousiasme des philologues et des linguistes : comme « origine perdue », comme « langue maternelle » abandonnée, qu'il faut reprendre pour animer le savoir en déroute. « Puissent seulement les études indiennes, écrit F. Schlegel (Sur la langue et la sagesse des Indous, 1808), trouver quelques-uns de ces disciples et de ces protecteurs comme l'Italie et l'Allemagne en virent, au XVe et au XVIe siècle, se lever subitement en si grand nombre pour les études grecques et faire en peu de temps de si grandes choses! La renaissance de la connaissance de l'Antiquité transforme et rajeunit promptement toutes les sciences : on peut ajouter qu'elle rajeunit et transforme le monde. Les effets des études indiennes, nous osons l'affirmer, ne seraient pas aujourd'hui moins grands ni d'une portée moins

générale, si elles étaient entreprises avec la même énergie et introduites dans le cercle des connaissances européennes. »

On considère comme date de naissance de la linguistique comparée, et par là, de la linguistique historique et générale, la publication en 1826 par l'Allemand Franz Bopp (1791-1867) de son mémoire, Du système de conjugaison de la langue sanscrite, comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique. A ce travail, sur lequel nous reviendrons, s'ajoutent les recherches du Danois Rasmus Rask (1787-1832) sur la parenté des langues européennes, de même que la découverte faite par Jacob Grimm en 1822 dans sa Deutsche Grammatik des lois phonétiques d'Ablaut (alternance vocalique) et d'Umlaut (changement de timbre d'une voyelle sous l'influence d'une voyelle voisine fermée), aussi bien que des règles de mutation consonantique, (aux consonnes germaniques f, p, h répondent les consonnes grecques π , τ , x et les latines p, t, k, etc.).

C'est à Bopp qu'il appartiendra de formuler le principe de changement des langues qui, identiques à l'origine, subissent des modifications obéissant à certaines lois, et aboutissent à des idiomes aussi divers que le sanskrit, le grec, le latin, le gothique et le persan. Le grand apport de Bopp reste donc d'avoir incorporé le sanskrit dans l'étude positive de la langue. « La seule connaissance de cette langue, écrit Pedersen (the Discovery of Language 1931 éd. 1962), a eu un effet révolutionnaire, non seulement parce que c'était quelque chose de nouveau, quelque chose qui se trouvait en dehors du vieux champ du savoir, une chose à laquelle les savants venaient sans être entravés par les vieux préjugés, difficiles à balayer, que les Grecs et les Latins leur avaient imposés, mais parce que le sanskrit a une structure si extraordinairement précieuse. De même que cette structure si claire a pu produire l'admirable clarté de la grammaire indienne, de même elle a produit la grammaire

comparée lorsqu'elle a exercé son effet sur les cerveaux des savants européens.

On voit comment, la réaction romantique aidant, la science du langage se constitue en se mesurant à deux faits épistémologiques : au système logique du siècle précédent et au développement des sciences naturelles de son temps.

La linguistique comparée du début du siècle devient historique, en passant par Bopp, dans la mesure où il démontre la parenté génétique des langues descendant l'une de l'autre et remontant à une même origine, mais surtout avec Grimm, (Deutsche Grammatik, 1819, t. I: tomes suivants 1826, 1831. 1837), qui abandonne la thèse de la parenté et s'attache à l'étude chronologique d'une seule langue : une chronologie suivie minutieusement, pas à pas, qui manquait aux comparatistes, et qui fonde définitivement la linguistique sur des bases exactes.

Cette période évolutionniste de la linguistique historique, si elle amorce un tournant vers le positivisme avec la constitution des études germaniques, romanes, etc.., trouve son apogée génétique dans l'œuvre d'Auguste Schleicher (1821-1868) qui est en accord avec les phénomènes marquants de l'épistémologie de son époque : la science de Darwin et la philosophie de Hegel. Voici comment Schleicher imprègne sa réflexion linguistique de termes et de concepts biologiques: « Pour me servir d'une comparaison, je pense appeler les racines de simples cellules du langage dans lequel il n'existe pas encore d'organes spéciaux pour les fonctions grammaticales comme le nom, le verbe, etc., et dans lequel ces mêmes fonctions (rapports grammaticaux) sont encore aussi peu différenciées comme par exemple, la respiration ou la nutrition dans les organismes monocellulaires ou dans les fœtus des animaux supérieurs ». Se référant à la thèse de Darwin sur la sélection naturelle des organismes dans la lutte pour l'existence, Schleicher considère qu'elle concerne aussi bien les langues que les organismes

vivants. « Dans la période actuelle de la vie de l'humanité, écrit-il, les vainqueurs dans la lutte pour l'existence sont surtout les langues de la famille indo-germanique ; leur diffusion continue sans cesse en évinçant d'autres langues ». D'autre part et toujours en écho à Darwin, les thèses linguistiques de Schleicher semblent transposer la conception hégélienne selon laquelle une langue est plus riche quand elle n'est pas développée, donc au stade primitif des peuples, et, au contraire, elle s'appauvrit au cours de la civilisation et de la formation de la grammaire.

<u>DEUXIEME PARTIE</u> LA LINGUISTIQUE MODERNE DU XXe SIECLE

Chapitre I- Les idées saussuriennes 2

Une des réflexions épistémologiques sérieuses sur la linguistique, celle menée par Jean-Claude Milner dans Introduction à une science du langage, dresse ce constat alarmant de la situation des sciences du langage: « (...) d'un côté l'appel aux technicités obtuses ; de l'autre la résurgence des bavardages romanesques. En tout état de cause, le fil de la science est bien près d'être rompu »3. Il se trouve en effet que les sciences du langage traversent actuellement une phase critique de leur histoire. Tout en ayant acquis depuis un siècle - notamment grâce à leur référence saussurienne - une reconnaissance nouvelle dans le champ des sciences humaines et sociales et une autonomie institutionnelle sans précédent, elles sont confrontées à un problème majeur : elles ne semblent plus être en mesure d'énoncer une épistémologie répondant de manière générale de leur existence. En d'autres termes: elles ne parviennent pas à s'accorder - dans une perspective épistémologiquement rigoureuse en tout cas - sur les concepts d'objets et sur les méthodes qui les fédèrent comme sciences. Du coup leur inscription pluridisciplinaire connaît une crise

² - Abréviations utilisées pour les références aux textes de Saussure cités dans ce chapitre.

¹⁻ CLG: Cours de linguistique générale, publié par Charles Bally et Albert Sechehaye avec la collaboration d'Albert Riedlinger, Lausanne et Paris, Payot, 1916. Les références aux pages sont données selon l'édition critique de Tullio de Mauro, 1972.

²⁻ SM: Les Sources manuscrites du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure, éditées par Roberd Godel, Genève, Droz, 1957, seconde édition, 1969.

³⁻ ELG : *Ecrits de linguistique générale*, textes établis par Simon Bouquet et Rudolf Engler, Paris, Gallimard, 2002.

³ - Milner J-C., *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil, 1989. Pour une autre réflexion d'importance, on lira F. Rastier, *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF, 2001

profonde. Dans cette situation, il est permis de penser qu'un retour réflexif sur les malentendus liés aux avatars textuels de la linguistique saussurienne - en ce que ces malentendus sont constitutifs de l'histoire récente de la discipline - pourrait porter le germe de saines remises en question, même si ce sont peut-être des remises en question douloureuses.

Depuis quelques années, en effet, on manifeste un nouvel intérêt aux travaux saussuriens. Un certain nombre d'articles - Johannes Fehr, Ludwig Jager, Simon Bouquet, Jean Claude Milner, Jean Claude Chevalier - à intérêt philologique et/ou critique révèlent des aspects largement méconnus de la pensée saussurienne, surtout que le corpus saussurien s'est accru de manuscrits et de cahiers d'étudiants qui permettent de nouvelles lectures de l'œuvre saussurienne. La lecture des comptes-rendus laisse percevoir l'aptitude des textes saussuriens à s'inscrire dans des problématiques d'horizons divers, s'appuyant chacune sur un socle historique qui justifiera telle ou telle lecture.

I- Essai de lecture du CLG

Le CLG a connu, depuis plus d'un siècle, d'innombrables éditions et traductions. Certes, on savait que ce texte n'est pas de la main de Saussure, mais, curieusement, on s'est somme toute assez peu intéressé aux manuscrits sur la base desquels le fameux Cours a été rédigé. Il faut convenir que l'accès à ces manuscrits n'était pas aisé, mais surtout, on croyait définitivement perdu le texte préparatoire d'un livre sur la linguistique générale dont Saussure avait parlé à plusieurs reprises jusqu'à ce que celui-ci soit retrouvé, en 1996, dans l'orangerie de son hôtel familial à Genève. Bien que le CLG n'a été ni écrit, ni publié par F. de Saussure -il a été publié par ses collègues C. Bally et A. Sechehaye en se basant sur des notes des étudiants qui avaient suivi les cours de ce professeur genevois entre 1906 et 1911-, il nous résume ses

préoccupations qui rongeaient son esprit dans un milieu dominé par le comparatisme et l'historicisme.

Son travail instaure une coupure épistémologique avec la linguistique historique de son époque, en proposant une approche descriptive et systématique. C'est dans ce qui est présenté par les éditeurs du CLG comme synthèse de la théorie saussurienne que Saussure jette les fondements de la linguistique moderne. D'abord, son idée était d'émanciper la linguistique des autres sciences ; lui assigner son autonomie et son indépendance en définissant son objet d'étude, sa méthode et ses tâches. Chose qui n'a pas été faite avant F. de Saussure (la linguistique était soumise à des préoccupations philosophiques).

Selon ce maître, l'objet de la linguistique n'est pas, contrairement aux autres sciences exactes, donné à l'avance, mais il résulte d'un point de vue. Saussure s'est donné à une immense recherche pour qu'il détermine l'objet d'étude. Il souligne qu' « il faut se placer de prime abord sur le terrain de la langue et la prendre pour norme de toutes les autres manifestations du langage ». On peut se poser la question pourquoi prend-on les langues comme objet d'étude ? Jusqu'à quel point peut-on considérer la langue comme objet d'étude ?

Dans le CLG, on lit ceci : « Elle est un objet bien défini dans l'ensemble hétéroclite des faits de langage [...]. Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat entre les membres de la communauté ». On comprend donc qu'elle est marquée par l'essentiel, le permanant. Elle est acquise de manière passive, par intériorisation de la part de chacun du bien commun à tous. Elle est privilégiée par son aspect universel et virtuel qui se trouve dans chaque cerveau de tous les individus d'une même communauté.

Or, la parole est un objet individuel, de nature concrète, qui se distingue nettement de la langue sur le plan méthodologique. Elle appartient au domaine psychophysique, puisque tout un chacun actualise la langue à sa façon personnelle, ayant un rapport avec son vécu et son entourage. Les productions de la parole sont, en effet, marqué par la dimension physique de la phonation.

Il ne faut pas passer sous silence que la parole et la langue constituent une dualité, une dichotomie indissociable. Leur distinction s'appuie sur le plan méthodologique dans le but de fournir des informations satisfaisantes. Penser la langue suppose implicitement aborder la parole. Par conséquent, cette distinction opérée a amené Saussure à hiérarchiser deux types de linguistique : une, essentielle, a pour objet la langue ; l'autre s'intéresse aux manifestations phoniques, appelée la linguistique de la parole.

Quant au langage, d'après Saussure, il désigne ce pouvoir humain de communiquer au moyen de signes vocaux. Cette faculté humaine est qualifiée dans le CLG d'être multiforme et hétéroclite dans la mesure où il interpelle d'autres sciences pour qu'il soit clarifié comme la psychologie, la neurologie, la physiologie : « ordinairement, on considère le langage dans l'individu humain, point de vue faux. La nature nous donne l'homme organisé pour le langage articulé, mais sans langage articulé »

Une autre dualité est mise en valeur dans le *CLG*: il s'agit de la langue écrite et la langue orale. La première n'est que la représentation de la deuxième. En effet, c'est la langue, dans ses manifestations orales, qui occupera l'objet d'étude de la linguistique. Si on accorde autant d'importance à la langue écrite, c'est comme « si l'on croyait que, pour connaître quelqu'un, il vaut mieux regarder sa photographie que son visage ». En conséquence, il faut oublier le mot écrit et s'émerger dans l'étude des sons. Là, c'est l'objectif de la phonologie. Celle-ci se distingue de la phonétique qui étudie le son matériel ; tandis que la phonologie est un système basé sur l'opposition psychique des impressions acoustiques.

Ensuite, Saussure met en place la théorie du signe linguistique. Il remet en cause la langue en relation avec la réalité et la pensée. La langue n'est ni le reflet de la réalité ni de la pensée comme le soulignent les philosophes à l'époque classique. Saussure se révoltait contre le fait de considérer la langue comme une nomenclature, une étiquette de termes correspondant à autant de choses. Cette acception est parfaitement fausse, car elle implique des idées toutes faites qui préexistent aux mots. Or, le linguiste, signale que l'idée est une masse amorphe, une nébuleuse avant sa mise en langue. On comprend donc que ni la langue précède l'idée ni l'idée précède la langue. En effet, le signe linguistique n'aura pas besoin de la réalité elle-même pour qu'il soit identifié et vérifié. Il suffit d'en faire une expérience cognitive qui relève de l'esprit.

En revanche, le signe est une association du son et de l'idée. Il unit non pas une chose à une idée, mais un concept à une image acoustique. Cette appellation a pour raison d'opposer ce qui est purement psychique à ce que ne l'est pas totalement. Le concept est de nature psychique. Tandis que l'image acoustique est une empreinte psychique du son. Et du coup, celle-ci n'est pas matérielle comme l'est le son. Pour ne pas confondre le terme signe avec un de ses composants (signe risque d'être utilisé pour l'image acoustique seule), Saussure remplace image acoustique et concept respectivement par signifiant et signifié.

L'une des caractéristiques la plus rudimentaire du signe linguistique est celle de l'arbitrarité de celui-ci. Le lien qui unit le signifié au signifiant est un rapport arbitraire et aléatoire, parce qu'aucune relation n'associe « table » comme concept à la suite de son [tabl]. Il faut souligner que la question du signe est délicate dans la mesure où elle s'inscrit dans deux débats différents : celui de la philosophie, qui oppose les naturalistes, défendant le rapport naturel entre nom et chose, et les conventionnalistes pour lesquels

cette association est conventionnelle. Et celui de la linguistique dans lequel s'inscrit la théorie de Saussure.

La plus simple méthode pour confirmer ce principe est de constater le fait de la traduction entre les langues. Aucun rapport n'unit « livre » à « إلى » ni même à « Book » ; rien n'empêche d'appeler « lion » « livre ». Ce qui nous oblige de les appeler ainsi, c'est la convention sociale. On a l'impression qu'à un moment donné, les gens sont réunis pour se mettre d'accord sur l'appellation des choses. Néanmoins, on ne peut jamais remonter l'histoire pour y assister. C'est justement une imagination, une intelligence des individus.

Contrairement au signe linguistique, le symbole comme expression de communication est un exemple prototypique où le lien n'est point arbitraire, puisqu'il existe une certaine logique entre le concept et son support. Cependant, ce linguiste genevois examine deux contre-arguments éventuels au principe de l'arbitraire du signe : d'un côté, les onomatopées qui sont des imitations approximatives de certains bruits ; de l'autre côté, les exclamations qui sont des cris provenant de la vie naturelle. Il les repousse tous les deux et leur attribue une place à part entière. Ils sont à la fois semblables à des calques totalement naturels, avec une part de convention puisqu'ils sont soumis à des évolutions comme tous les mots de la langue.

Plus loin dans le CLG, Saussure rectifie la notion de l'arbitraire. Il postule qu'il existe une échelle dans l'arbitraire : Il faut distinguer ce qui est radicalement arbitraire de ce qui ne l'est que relativement. On entend par arbitraire relatif tout signe comportant au moins deux unités (pomme de terre). Cet assemblage assigne le caractère relatif de l'arbitraire au signe linguistique. Tandis que l'arbitraire absolu- qui a reçu l'appellation de l'immotivé pour la raison suivante : arbitraire laisse croire qu'il y a une attache

du signe à la réalité; l'immotivé explique d'avantage l'arbitraire du signifiant par rapport au signifié - revêt toutes les unités simples dans la langue. Exemple : vingt et dix-neuf, le premier signe est absolument arbitraire, alors que le second l'est relativement, puisque le locuteur y reconnait d'autres signes (dix et neuf) qui guident sa compréhension. Il y a donc un lien de motivation entre le signifié et le signifiant.

Le second principe saussurien touche seulement le signifiant. Il s'agit du caractère linéaire du signifiant. La nature auditive de celuici lui attribue cette qualité: un énoncé se déroule évidemment dans le temps. Chaque élément est placé après l'autre en tenant compte de la dimension temporelle. Ce caractère apparait clairement dès que ces éléments se transforment en des signes graphiques par le biais de l'écriture. En écrivant, on pose les lettres les unes après les autres, par apposition, par exemple à la communication picturale qui délivre simultanément plusieurs dimensions d'interprétation. Physiquement, ce caractère peut être schématisé par une ligne qui se déroule dans le temps.

Le signe linguistique échappe à notre volonté, l'individu serait incapable de remplacer un signe linguistique. Il en hérite les emplois tels qu'ils sont utilisés par la langue. Et du coup, Saussure parle de l'immutabilité du signe linguistique. La langue est un héritage venant des générations passées. Or, ce postulat n'est pas suffisant, puisque cet héritage peut être changé, modifié et même remplacé. On peut se demander, en effet, quel est le véritable facteur qui montre l'immutabilité du signe. Selon Saussure, le mérite revient d'abord à la cohabitation et à la coexistence des générations. Cette interpénétration assure la continuité de la langue comme un escalier dont chaque échelon dépend de l'autre. Il n'y a pas rupture, coupure tranchante entre les générations comme les tiroirs d'un meuble ou chacun d'eux n'interpelle point l'autre.

Ensuite, au cours de plusieurs années, on arrive naturellement à parler la langue de notre entourage, autrement dit, la langue maternelle. Son apprentissage demande beaucoup d'effort, Tout cela mène à l'impossibilité même de penser à changer ce code collectif hérité. Finalement et par voie de conséquence, les sujets parlants ne se rendent compte ni des lois de la langue, ni des règles dont elle est composée. Saussure déclare que la réflexion n'intervient pas dans la pratique d'une langue. Puisqu'on utilise les rapports langagiers d'une manière inconsciente, comment pourraiton les changer? Chaque communauté étant bien satisfaite de la langue telle qu'elle l'a héritée et qui lui permet de comprendre et de se faire comprendre.

Le temps a un autre effet qui semble aller à l'encontre du premier : les signes évoluent dans le temps. La faculté de la continuité de celui-ci dans le temps lui attribue cette qualité d'altération. L'étude diachronique de la langue confirme fort bien son changement. L'infidélité de la langue au passé n'est que relative ; et de cette relativité, elle peut subir des altérations. Cette évolution exige outre le facteur du temps, la présence de la masse parlante. Ce que Saussure appelle « déplacement du rapport entre le signifié et le signifiant ». Deux types de déplacement peuvent avoir lieu : changement phonétique et changement par analogie.

L'une des notions les plus fortes et les plus reprises dans le CLG est celle du système. La langue est un système de signes linguistiques. C'est une structure où chaque composant dépend de l'autre. L'exemple le plus commun est celui du jeu d'échecs. Chaque élément entretient des relations avec les autres. Les unités n'ont aucune caractéristique propre en dehors des relations. Cette conception engage une dualité évoquée pour la première fois par Saussure. Il s'agit de la synchronie \ diachronie. Mais il faut suivre une voie et non pas les deux à la fois ; ou bien, se plonger dans la synchronie, en étudiant l'état d'équilibre du système à un moment

donné de l'histoire. - En effet, c'est la voie qui définit la notion du système- ; ou bien, suivre l'axe temporel diachronique en s'intéressant aux changements linguistiques.

Du coup, Saussure n'a pas évacué la linguistique diachronique, comme on a pu le penser parfois. Mais il préfère travailler sur le point de vue synchronique, d'où la notion du système. mentionner que la notion du système, la vision de la langue comme système est ancienne. Elle était présente chez Aristote. Elle n'est pas donc nouvelle au moment où Saussure fait ses cours. Mais ce qu'il inaugure c'est l'idée de la valeur introduite dans cette science. La langue ne présente pas les unités comme des signes délimités d'avance, mais la langue est un système, une chaine dont il faut extraire ces entités, grâce à la compréhension totale de la signification et du rôle de celles-ci. Le concept de la valeur consiste non pas à déterminer la propriété qu'un mot a de représenter une idée ; mais elle est le produit des relations que cette unité entretient avec les autres unités du système. Ce jeu d'oppositions qui fait exister les signes est fondamental dans la construction de la linguistique structurale, puisque la plus exacte caractéristique des signes est d'être ce que les autres ne sont pas.

La notion de l'identité se greffe sur celle de la valeur. Saussure fait la distinction entre l'identité matérielle (un sac volé et retrouvé chez un fripier) et l'identité relationnelle (un train partant d'un point A vers un point B à une heure fixe). Après avoir défini le système et la nature de ses unités, il reste à expliquer leur fonctionnement qui repose sur deux sphères différentes : l'une relève de la linéarité de la langue, l'autre de l'ordre du système.

Les rapports syntagmatiques sont linéaires dans la mesure où les unités s'enchainent d'une manière linéaire suivant des règles précises. Un syntagme désigne toute séquence linguistique du mot à la phrase, composée de deux ou plusieurs unités consécutives. Il s'agit de rapports in praesentia, reposant sur des éléments présents

dans la chaîne parlée. La succession des éléments suit un ordre précis. Alors que les rapports associatifs s'appuient sur des associations mentales entre les mots. Hors de la chaîne, ils s'organisent en séries construites selon le type de rapport : enseigner, enseignant, enseignement... . Ils sont dotés des caractéristiques suivantes : Il s'agit de rapports in absentia, sans présence dans la chaîne parlée. L'ordre linéaire est indéterminé puisqu'il n'y a aucune contrainte de linéarité. Le nombre des éléments est indéterminé.

Fascinés par la pensée systématique de Saussure, y voyant un renouvellement scientifique appelé à ouvrir de nouveaux horizons, les linguistes du XXe siècle vont s'inspirer de ce maître genevois et donnent naissance à plusieurs écoles linguistiques structurales.

II- Herméneutique de l'héritage saussurien

Depuis quelques années il y a un renouveau de l'intérêt pour Saussure. Après structuralisme et post-structuralisme, l'ère de Saussure semblait être définitivement révolue. Depuis la publication des Sources manuscrites du cours de linguistique générale de Godel en 1957 il y a un renouveau des activités scientifiques se référant aux textes saussuriens. On est à la recherche d'un Saussure dont pensée dépasserait authentique lα le programme épistémologique du CLG. Johannes Fehr et Ludwig Jäger dans le monde germanophone, et Simon Bouquet dans le monde francophone en sont les acteurs. Mais quelles sont les raisons et quels sont les enjeux de ces activités ? Y a-t-il des problèmes dans le débat linguistique actuel qui sont susceptibles de trouver leurs réponses dans le « vrai Saussure » ? Par ailleurs, Saussure est confronté à une situation philologique particulièrement compliquée. C'est pourquoi il faudrait éclairer cette question du retour à Saussure en revenant sur l'histoire éditoriale singulière des textes saussuriens de linguistique générale.

Les textes de Saussure

On peut répartir ces textes en trois catégories.

lère catégorie : les textes autographes de Saussure. Parmi ces textes, très peu de textes achevés : il y a le manuscrit des trois leçons inaugurales de la chaire de grammaire comparée, (novembre 1891), et l'esquisse d'un livre à venir « De l'essence double du langage », des notes pour les cours de linguistique générale. La majorité de ces textes est conservée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

2ème catégorie de textes : les notes d'étudiants des trois cours genevois de linguistique générale. Il en existe aujourd'hui : 2 versions pour le cours de 1907 ; 3 versions pour le cours de 1908-1909 ; 5 versions pour le cours de 1910-1911.

3ème catégorie de textes : le texte rédigé par Bally et Sechehaye intitulé Cours de linguistique générale.

Le CLG, on le sait, est le livre à travers lequel s'est répandue la réflexion de Saussure sur la langue. Les notes de Saussure et celles des étudiants, elles, transcrivent une pensée beaucoup plus profonde et compliquée, intégrant, outre un programme épistémologique de la linguistique générale, une dimension philosophique du langage.

Le Cours de linguistique générale de 1916 : un texte sans auteur

Le paradoxe qui domine toute la réception de la pensée saussurienne tient à ce que le Cours de linguistique générale est le produit d'une histoire éditoriale tout à fait singulière. En effet, Saussure n'avait, de son vivant, développé sa pensée épistémologique que dans des leçons et dans des esquisses manuscrites très lacunaires - si l'on excepte le manuscrit De l'essence double du langage retrouvé en 1996. Si le Cours peut être considéré comme l'œuvre de Ferdinand de Saussure, c'est en tout cas comme une œuvre bien particulière.

On peut dire que Saussure n'est pas un auteur, Saussure est un texte. Le CLG n'a pas d'auteur, il n'est pas écrit par celui qu'on affiche comme son auteur; c'est un texte doublement sans père, parce que ses écrivains nient également leur paternité. « Saussure » est un texte écrit par deux linguistes suisses - Bally et Sechehaye. Ceux-ci, quelques semaines après la mort de Saussure, après avoir consulté des notes d'étudiants et quelques autographes du linguiste disparu, vont imaginer un livre et rédiger ce qui est devenu le CLG à partir des cahiers de notes de L. Caille, L. Gautier, P. Regard et A. Riedlinger pour les deux premiers cours, Mme Sechehaye, G. Dégalier et F. Joseph pour le 3^{ème} - sans avoir assisté eux-mêmes à aucune des leçons de linguistique générale de Saussure. Ils présentent ce qu'ils appellent une « reconstruction », réorganisant totalement et ré-écrivant, dans leur synthèse unique et posthume, ces leçons aux thèmes et aux logiques d'expositions multiples. La préface des rédacteurs du Cours est, à ce sujet, explicite mais non sans ambiguïté : ils parlent en effet de Saussure comme de « l'auteur » de l'ouvrage. Ils avaient au préalable, écrivent-ils dans leurs préface, hésité à publier tels quels des « morceaux particulièrement originaux » de ce matériel. C'est donc grâce à cette initiative que le CLG a pu voir le jour en 1916.

Pendant quarante ans, mais quarante ans qui ont énormément compté dans l'histoire de la linguistique (de Bloomfield à Chomsky, de l'école de Prague à Martinet, en passant par Hjelmslev, Benveniste et bien d'autres), ce texte va être admis sans problèmes quant à sa constitution. Ainsi Saussure passera à la postérité sous la forme de quelques concepts oppositifs: langue/parole; signifiant/signifié; synchronie/diachronie et posera les bases de la scientificité de la linguistique moderne.

La vision de Bally, relayée par Sechehaye, a été claire et ferme : là où le maître, dans ses écrits et dans ses cours, élaborait une méditation de philosophie des sciences à propos de la grammaire comparée, ou se livrait à une réflexion métaphysique parfois effilée et hésitante, les élèves se devaient de réduire la pensée saussurienne au pur programme d'une linguistique future. C'est à ce prix que la « recréation » du Cours pouvait avoir lieu. Aussi le Cours ne pouvait-il naître qu'en tronquant de son caractère multiforme et foisonnant, lié à son esprit exploratoire, la parole qui avait tenu ses auditeurs sous son charme. On comprend que Regard ait pu dire après la parution du Cours:

Un élève qui a entendu lui-même une part importante des leçons de Ferdinand de Saussure sur la linguistique générale, et connu plusieurs des documents sur lesquels repose la publication, éprouve nécessairement une désillusion à ne plus retrouver le charme exquis et prenant des leçons du maître. Au prix de quelques redites, la publication des notes de cours n'aurait-elle pas conservé plus fidèlement la pensée de Ferdinand de Saussure, avec sa puissance, avec son originalité? Et les variations elles-mêmes que les éditeurs paraissent avoir craint de mettre au jour n'auraient-elles pas offert un intérêt singulier? (4)

Le silence d'un autre auditeur des leçons genevoises est plus lourd encore, puisqu'il s'agit de Riedlinger, le collaborateur de Bally et Sechehaye. En 1957, celui-ci dévoile pourtant son opinion sur le *Cours* à l'occasion d'une lettre à un condisciple (restée inédite jusqu'en 2000) dans laquelle il explique son refus d'écrire un article que ce dernier lui demande pour la *Tribune de Genève*:

Il me serait impossible de donner une idée de la vraie grandeur de F. de Saussure sans le comparer à Bally. (...) Bally a sabré la linguistique générale, ce que le travail en cours de Godel démontrera sans discussion possible. (...) Plus grave encore est la suppression complète de la magnifique introduction de 100 pages du deuxième cours, que Godel m'a demandé par lettre l'autorisation de publier in extenso d'après mes notes. Vous vous rappelez sans doute que Bally avait décrété que le chapitre sur « unités et identités » n'était pas

⁴ - P. Regard, préface à Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament, E. Leroux, Paris, 1919, p.6

clair, et vous l'aviez soutenu. Godel, lui, voit dans cette introduction la quintessence de la pensée saussurienne. Mais Bally, très doué par ailleurs pour l'observation des faits linguistiques, n'avait pas le sens philosophique de son maître. (5)

L'affichage d'une collaboration avec Riedlinger par les rédacteurs du *Cours* n'aurait-il pas eu pour seul motif, en effaçant leur absence aux leçons, de crédibiliser à *posteriori* leur conception éditoriale vis-à-vis de celle de Regard/Meillet? Si le *Cours* de 1916 ne saurait être tenu pour un apocryphe, on découvre toutefois aujourd'hui comment Riedlinger et Regard, qui ont été certainement les deux auditeurs les plus brillants des leçons genevoises, jugeaient ce texte.

Quoi qu'il en soit, la chose est faite, le texte est là et a eu le sort que l'on sait. Et le dispositif discursif - il faut le répéter - qui génère ce texte est le suivant : l'homme Saussure - car nous ne pouvons pas douter qu'un homme Saussure ait existé - parle à quelques auditeurs à partir de notes qu'il détruit pour la plus grande partie après les cours. Bally et Sechehaye n'ont pas fréquenté ces cours. Ils lisent les notes des étudiants et quelques notes que leur collègue a laissées. Ils ont parlé aussi avec des étudiants-auditeurs. Ils écrivent donc un texte sur la base de ces témoignages, avec l'intention de « reconstituer » fidèlement la pensée de l'homme Saussure. Ils ne reconstituent pas nécessairement la voix du locuteur. Le Cours est un texte écrit par ouï-dire et lire-écrire : paroles de Saussure - écoute des étudiants - écriture des étudiants - lecture de Bally/Sechehaye - écriture de Bally/Sechehaye - CLG. La source vocale auctoriale de ce texte écrit est plutôt lointaine.

Malgré cette distance, ce dispositif d'écriture est perçu par Bally/Sechehaye comme un processus de transcription, ces écrivains refusent d'assumer une paternité de leur part : ils ne se présentent

⁵ - Bibliothèque publique et universitaire de Genève, papiers l. Gautier.

pas comme les auteurs du *Cours*, mais comme les trans-scrivains d'une parole déjà transcrite, comme des phono-grammo-graphes. Mais, malgré leur volonté de scribes, la double distance rend la relation du texte avec un auteur Saussure plus que précaire. Il me semble donc qu'il vaudrait mieux dire carrément que le *Cours* n'a pas d'auteur ou que « Saussure » est un texte.

Les écrits de linguistique générale avec ou sans le Cours

L'absence manifeste de l'auteur d'un texte crée une espèce de gouffre philologique dans lequel le texte risque de disparaître : le Cours est une reconstruction de l'enseignement dispensé par Saussure ; elle s'appuie en premier lieu sur des notes de cours prises par des étudiants lors des trois séries de cours donnés à Genève sur la linguistique générale ainsi que, là où elles s'inséraient, dans ce cadre, sur des notes autographes puisées dans le fonds des inédits de Saussure. On se rend compte que ce texte n'est qu'une trace très médiate de la voix de l'auteur et que les documents ouvrent l'accès à l'immédiat, à la voix ou au moins aux témoignages de l'écoute immédiate. Ce sont d'abord les Sources manuscrites, de Godel, ensuite les travaux d'Engler et de Tullio de Mauro qui visent à établir des commentaires et des critiques du Cours et à en repérer les sources. Par ailleurs ont progressivement été publiés des extraits tirés des manuscrits concernant la chanson des Nebelungen et les recherches sur les anagrammes, alors qu'un troisième paradigme est consacré aux documents biographiques. Eliminant toute possibilité de réponse aux critiques et objections, la disparition du maître a laissé, en effet, le champ libre aux diverses interprétations.

Dans un travail philologique la reconstruction de la genèse du texte ébranle les certitudes textuelles; mais l'intention du travail philologique est tout de même « normalement » celle de savoir par quels processus de transformation l'auteur est arrivé au texte final (imprimé) qui fait foi. Le travail philologique est donc

essentiellement constructif, son intention n'est pas celle de critiquer ou de déconstruire le texte final. L'intention de Godel était de permettre une plus sûre exégèse tout en faisant la preuve par cette confrontation de textes de « la conscience et de l'intelligence des éditeurs ». Il montre ainsi le bon travail, la fidélité de Bally/Sechehaye, la crédibilité donc du texte du Cours. Godel approuve le travail des éditeurs : « ces raisons sont d'une incontestable pertinence, et une étude des cahiers d'étudiants et des notes personnelles me convainc qu'à l'époque, le parti auquel se sont arrêtés, non sans hésitations et scrupules, les éditeurs du Cours était, en sa hardiesse, le plus sage qu'on pût prendre » (Sources manuscrites, p. 9)

De la même façon, l'intention d'Engler n'était pour rien destructrice. Son édition critique s'ouvre sur l'avant propos suivant : « Cette édition critique est la synthèse, non l'antithèse du Cours de linguistique générale et de ses sources ». L'interprétation-édition de Fehr sur la base de tous ces sous-textes et même l'édition d'Engler/Bouquet des Écrits restent dans cette tradition : elles montrent une pensée hermétique, plus riche, mais aussi plus incertaine, plus chaotique qui aurait trouvé sa forme exotérique, claire, dans le Cours. La philologie saussurienne est donc - en ce qui concerne ses bonnes intentions - une philologie classique, conduisant vers et construisant les fondements d'un univers textuel classique.

Mais, malgré ces intentions constructives, le texte imprimé du *Cours*, doublement éloigné de sa source, orphelin, ne passe pas le test de paternité. La philologie saussurienne se dirige nécessairement contre le *Cours*: car tous les autres documents sont plus crédibles que ce qu'ont écrit Bally et Sechehaye. Tout ce qui est plus proche de la source, plus proche de la voix du maître, est plus crédible que le texte imprimé. Sous le poids de cette métaphysique de la proximité, la crédibilité du *Cours* s'écroule.

Ludwig Jäger en tire la conséquence en 1975 et Simon Bouquet le suit en 1997 : le *Cours* est un faux et le résultat d'une trahison.

Que Bally et Sechehaye aient réalisé une synthèse magistrale de la réflexion saussurienne, le succès remporté par leur ouvrage suffit à en convaincre. Celui-ci n'en offre pas moins un reflet déformé de la pensée qu'il prétend faire connaître, trahissant [...] les notes de cours et les manuscrits autographes de Saussure sur lesquels il s'appuie. (S. Bouquet : 1997)

Ce Cours presque confidentiel et cette publication, en quelque sorte non autorisée, vont contre les règles ordinaires du jeu académique. Face à la trahison, face aux déformations, il n'est donc pas étonnant que l'histoire de la réception du Cours, de « Saussure » donc, se révélera en fin de compte comme l'histoire d'une grande erreur. Parce que le travail philologique autour du Cours ne peut que partir du fait de l'éloignement ou de l'absence de l'auteur et, comme il se met à la recherche de l'auteur, nourrit automatiquement le soupçon de la non-authenticité du Cours. Il n'est dès lors pas surprenant que des objections aient été émises face à la configuration textuelle du CLG par des gens qui avaient assisté en personne aux cours donnés par Saussure à Genève sur la linguistique générale :

Au prix de quelques redites, la publication des notes de cours n'aurait-elle pas conservé plus fidèlement la pensée de Ferdinand de Saussure, avec sa puissance, avec son originalité? Et les variations elles-mêmes, que les éditeurs paraissent avoir craint de mettre au jour, n'auraient-elles pas offert un intérêt singulier? (6)

Les transformations se révèlent nécessairement comme des déformations et des falsifications. Le travail philologique devient

48

⁶ - P. Regard, Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament, Paris, 1919, p. 11-12

ainsi automatiquement destructeur face à ce texte, car il ne peut pas montrer - ce que fait la philologie normalement - comment l'auteur est arrivé à la forme définitive de sa pensée dans le texte, mais au contraire seulement comment les compilateurs - même de bonne foi - on transformé et donc déformé l'original et se sont éloignés de la source. Vu des profondeurs philologiques et des « sources » du vrai, le CLG ne peut être que déviation.

Néanmoins, si dans les notes écrites de la main de Saussure, réunies dans les Écrits de linguistique générale on trouve une pensée, riche et tourmentée, sur le langage et sur la linguistique qui se cherche, et s'il semble que cette pensée soit la pensée authentique, « vraie » , de celui qui est à la source du Cours, la question qui se pose est de savoir comment se comporter face à cette pensée « authentique ». Quand on lit les Écrits, on se demande toujours si ce qu'on lit affirme, contredit, précise, complète ce que l'on connaît du Cours. Mais est-ce que ces fragments ont une valeur en eux-mêmes ? Sont-ils compréhensibles, produisent-ils un sens « en eux-mêmes et pour eux-mêmes », pour un lecteur innocent qui ne sait rien de « Saussure » ?

En effet, la plupart des textes sont difficilement compréhensibles de leur propre droit. Ils sont d'ailleurs arrangés et mis ensemble par les éditeurs. Les manuscrits n'imposent que rarement un ordre précis. L'arrangement des fragments est déjà un pas interprétatif très fort qui oriente leur sens. En outre, leur contenu est indiqué par des titres donnés par les éditeurs (sauf dans les rares cas où Saussure a mis un titre). Et finalement l'arrangement aussi bien que le titrage se font en fonction des sujets du Cours! Engler le fait évidemment dans le deuxième volume de l'édition critique du Cours, et son arrangement est conservé dans les Écrits de linguistique générale. Ces procédés éditoriaux ont été étendus aux nouveaux textes que Rudolf Engler a trouvés en 1996 et qui constituent l'autre partie du corpus des Écrits. De toute façon, ils troublent nécessairement la pureté de ces « sources » : les éditeurs se mêlent manifestement - tragiquement - à l'authenticité des manuscrits. Une question en passant : est-ce que les nouveaux textes, trouvés en 1996, changent quelque chose ? Ludwig Jäger ⁷ remarque que les nouveaux fragments n'ajoutent rien de fondamentalement nouveau à ce qu'on savait déjà depuis l'édition d'Engler, depuis trente ans alors. Quoi qu'il en soit, il est plus que légitime de se demander si les « sources » - anciennes ou nouvelles - sont lisibles de leur propre droit sans prendre en considération le Cours!

⁷ - Ludwig Jäger, 2003, « La pensée épistémologique de Ferdinand de Saussure », dans Bouquet édition.

Chapitre II- La linguistique structurale

Les écoles européennes en linguistique (fonctionnalisme, distributionnalisme...) se développent à partir des années 1920 essentiellement à Prague, Copenhague et aux États-Unis. Genève et Paris (les deux villes où Saussure a enseigné) donnèrent plutôt naissance à des personnalités originales, mais relativement isolées. Le point de vue structural, dans ses différentes versions, dominera l'avant-garde des recherches linguistiques jusqu'au début des années 1960.

Depuis l'essor du structuraliste, nous avons compris que le fonctionnement de toute langue obéit à des règles que les sujets parlants adultes mettent en œuvre individuellement, sans connaître explicitement le système dont elles relèvent. La description de ce système, ainsi que la détermination des différents niveaux de l'analyse linguistique (phonème, morphème ou monème, syntagme, phrase, etc.) incombent au linguiste dans une perspective délibérément non normative et constructiviste, c'est-à-dire que la langue est l'objet d'une reconstruction à partir des données individuelles de la parole des sujets.

L'orientation synchronique du structuralisme selon laquelle on étudie un état de langue et non le devenir d'une langue, son évolution diachronique, découle du principe que les sujets parlants ignorent les lois d'évolution de la langue qu'ils parlent; ils obéissent à des contraintes de structure « actuelles ». Ce principe méthodologique implique à son tour un choix fondamental : ce sont des énoncés dont il s'agit de rendre compte, et non de la situation de communication ou de l'intention de l'émetteur. L'idée de structure implique bien, de ce point de vue, qu'on travaille sur un ensemble clos de données : certains linguistes parlent à ce sujet de

texte, dont le modèle explicatif devrait pouvoir rendre compte de manière exhaustive, en ce qui concerne tant la structuration du signifiant que celle du signifié.

Par rapport à ce texte, les intentions du sujet parlant et les conditions concrètes de l'énonciation échappent à l'analyse structurale qui, sans en dénier l'existence, en laisse la charge aux disciplines connexes : sociologie, psychosociologie, psychanalyse, anthropologie, etc. Si toutefois Roman Jakobson, Émile Benveniste, Charles Bally étudient certains aspects du procès de l'énonciation, c'est uniquement dans la mesure où le code linguistique (dans le système des pronoms, des embrayeurs, du système verbal, des modalisateurs, etc.) porte la trace systématique et manifeste, objectivée, de la subjectivité des locuteurs. Là encore, ce n'est donc pas la subjectivité toute-puissante, infiniment variable dans ses manifestations discursives, qui les intéresse, mais plutôt la subjectivation contrainte par le jeu des règles systématiques de la lanque.

I- La linguistique fonctionnelle : l'Ecole de Prague

Le Cercle linguistique de Prague est sans doute l'école linguistique qui marque le plus profondément la science linguistique du premier tiers du siècle. Créé en 1926 par les linguistes tchèques V. Mathesius, B. Havranek, J. Mukarovsky, B. Trnka, J. Vachek, M. Weingart, le Cercle a groupé aussi des linguistes étrangers, parmi lesquels les Français Bruno, L. Tesnière, J. Vendryes, E. Benveniste, A. Martinet, et les Russes R. Jakobson et N. S. Troubetskoï. Les théories du Cercle sont exposées dans les Travaux du Cercle linguistique de Prague (édités de 1929 à 1938), œuvre collective qui contient les principales thèses du groupe. S'inspirant des principes de Saussure, le Cercle se propose d'étudier la langue comme un système, « système fonctionnel », sans pour autant ignorer les faits

linguistiques concrets, ni les méthodes comparatives de l'étude de l'évolution du langage: l'analyse synchronique du langage ne supprime pas l'intérêt pour l'histoire.

Ainsi, le programme du Cercle s'intitule: « Problèmes de méthodes découlant de la conception de la langue comme système et importance de ladite conception pour les langues slaves. La méthode synchronique et ses rapports avec la méthode diachronique, comparaison structurale et comparaison génétique, caractère fortuit ou enchaînement régulier des faits d'évolution linguistique ».

Définissant la langue comme un « système de moyens d'expression appropriés à un but », le Cercle affirme que « la meilleure façon de connaître l'essence et le caractère d'une langue, c'est l'analyse synchronique des faits actuels, qui offrent seuls des matériaux complets et dont on peut avoir le sentiment direct ». Les changements subis par la langue ne sauraient être envisagés sans tenir compte du système qui se trouve affecté par lesdits changements. D'un autre côté, la description synchronique ne peut pas non plus exclure absolument la notion d'évolution, car même dans un secteur envisagé synchroniquement existe la conscience du stade en voie de disparition, du stade présent et du stade de formation; les éléments stylistiques sentis comme archaïsmes, en second lieu la distinction des formes productives et non productives sont des faits de diachronie que l'on ne saurait éliminer de la linguistique synchronique.

La première tâche à aborder dans l'étude d'un système linguistique ainsi défini est la recherche relative à l'aspect phonique de la langue. On distingue le son comme fait physique objectif, comme représentation et comme élément du système fonctionnel, c'est-à-dire phonème. Du plan phonologique on passe au plan morphologique: à l'utilisation morphologique des différences

phonologiques (c'est la morphophonologie). Le morphonème, image complexe de deux ou plusieurs phonèmes susceptibles de se remplacer mutuellement, selon les conditions de la structure morphologique, à l'intérieur d'un même morphème.

Plus loin, on considère l'activité dénominatrice du langage; par elle, « le langage décompose la réalité, qu'elle soit externe ou interne, concrète ou abstraite, en éléments linguistiquement saisissables ». Une théorie des procédés syntagmatiques est mise au programme du Cercle: « L'acte syntagmatique fondamental, qui est en même temps l'acte même créateur de la phrase, est la prédication. »

Enfin, le Cercle étudie ces systématisations non pas dans des cadres théoriques abstraits, mais dans la langue concrète qui est considérée elle-même à travers ses manifestations concrètes dans la communication. De là découle l'intérêt du Cercle pour le langage littéraire, l'art et la culture en général. Des recherches sont entreprises sur les différents niveaux fonctionnels et stylistiques du langage.

Le structuralisme pragois se signale donc par l'insistance à intégrer le point de vue de la communication dans l'appareil explicatif d'une linguistique de la structure. Encore faut-il préciser la spécificité de ce point de vue : l'idée que la langue est un instrument de communication est un lieu commun de la grammaire depuis les origines. Celle qui fait de la communication une fonction inhérente au système de la langue lui-même prend sans doute naissance à la fin du XIXe siècle, mais aux confins de la linguistique, de la psychologie et de la sociologie naissantes, en réaction aux métaphores organicistes de l'époque.

C'est dans l'analyse du signifiant phonique que l'héritage saussurien est à la fois le plus clairement assumé et dépassé. Le point de départ des positions pragoises illustrées principalement par Troubetzkoy (La Phonologie actuelle en 1933) et Jakobson est la distinction établie entre phonétique et phonologie. La phonétique a pris son essor dans différents pays à la charnière des deux siècles. inaugurant un débat fondamental qui concerne la définition même du phonème et sa nature : psychologique pour Baudouin de Courtenay ou Sapir, « incorporelle » pour Saussure, physique pour Daniel Jones, etc. Prague clarifie et systématise ce débat : on doit faire la part, dans le matériau de la langue, entre les sons qui autorisent des différenciations sémantiques (phonologie) et ceux dont les variations ne sont associées à aucune différenciation sémantique (phonétique), et qu'on peut renvoyer de la sorte à une variation dialectale, justiciable stylistique d'un point ou physiologique/acoustique. L'effort tend ici vers une définition fonctionnelle strictement linguistique. L'opposition saussurienne de la langue (système abstrait, collectif) et de la parole (réalisation concrète, individuelle) justifie cette partition.

L'objet propre de la phonologie sera donc l'ensemble des oppositions phonologiques (par exemple, pas/bas) qui caractérisent chaque langue en propre, ainsi que l'étude des traits distinctifs qui permettent de distinguer plusieurs paires de phonèmes dans une langue donnée. C'est dans la notion de « pertinence » que l'idée de structure s'actualise ici : les relations entre les unités phonologiques sont comprises en rapport avec l'absence ou la présence de traits distinctifs ou corrélations (palatalisation/ non-palatalisation, nasalisation/non-nasalisation, etc.) qui constituent le système phonique de la langue considérée.

Les Principes de phonologie de Troubetzkoy (1939) fondent dans une large mesure les travaux contemporains dans le domaine.

Cette logique binaire des « traits » (marqué/non-marqué) rencontre sans doute les théories de l'information qui se développeront dans les années 1945-1950. Elle est l'objet dans les années 1930 de l'attention de Jakobson, qui remet en cause en son nom la consistance même du concept de phonème : le plus petit élément de la langue que l'on ne peut décomposer serait lui-même constitué d'un faisceau de traits. Du même coup est contesté le principe saussurien de la linéarité du signifiant, qui veut que dans l'énoncé (ou le signifiant) les éléments discrets se succèdent et ne puissent apparaître ensemble. Mais la contrepartie de cet écart est une tentative qui évoque le tableau de Mendéleev dans les sciences de la matière, et fournit à la phonologie contemporaine un champ de recherches et de débats féconds. En réduisant les traits distinctifs à douze oppositions binaires (neuf sont des traits de sonorités, trois des traits de tonalité), la charpente phonique de toute langue doit pouvoir entrer dans un tableau constitué de douze cases à valeur universelle, chacune étant affectée d'un signe + ou —selon le matériau linguistique considéré, facilitant d'autant la typologie et la comparaison des langues. La discussion scientifique sur les universaux, récurrente dans l'histoire des théories du langage, s'en trouve également réactivée à partir de nouveaux principes et sur une base proprement linguistique.

II- La glossématique : cercle de Copenhague

Les principes structuralistes ont été exposés avec beaucoup de rigueur, de parti pris et d'exigence, et sur des bases plutôt logiques que phonologiques, par le Cercle linguistique de Copenhague. En 1939 paraissait le premier numéro de la revue Acta Linguistica qui publia le « manifeste structuraliste » de Viggo Brondal. Après avoir établi le réquisitoire de la grammaire comparée « inspirée par l'intérêt pour les petits faits vrais », qu'il qualifie de « positive », « purement physiologique et psychologique » et « légale » dans la

mesure où elle a pu devenir de plus en plus rigoureuse et méthodique en formulant « de plus en plus ses résultats (pour la plupart historiques et phonétiques en même temps) sous forme de lois », Brondal rappelle que toutes les sciences de son temps ont changé d'optique. La physique avec Planck, la biologie avec de Vries, etc., se rendent à « la nécessité d'isoler, de découper dans le flux du temps, l'objet propre à une science, c'est-à-dire de poser, d'une part, des états qui seront regardés comme stationnaires et, d'autre part, des sauts brusques d'un état en un autre ». C'est ce qui se produit également en linguistique avec la distinction saussurienne synchronie/diachronie. Toujours pour souligner la même mutation épistémologique, Brondal rappelle que les sciences ont compris « la nécessité du concept général, seule unité possible des cas particuliers, de toutes les manifestations individuelles d'un même objet », tel le concept de génotype en biologie, de fait social (Durkheim) en sociologie, ou de langue - à la fois espèce et institution - en linguistique. En conséquence, la science aborde donc « de plus près les liaisons rationnelles à l'intérieur de l'objet étudié ». Le terme de structure employé en physique, biologie et psychologie traduit cette croyance que le « réel doit posséder dans son ensemble une cohésion interne, une structure particulière ». Brondal voit les prémisses d'une telle approche en linguistique chez Saussure qui a parlé de « système de la langue », chez Sapir et chez Troubetskoi qui a « le grand mérite d'avoir fondé et élaboré la doctrine structuraliste pour les systèmes phonétiques ».

La linguistique structurale sera appuyée sur trois concepts: synchronie (ou identité d'une langue donnée), langue (ou unité de la langue identifiée par l'étude synchronique) et structure (ou totalité d'une langue dont on aura déjà reconnu l'identité et l'unité). On pénètre la structure en établissant entre les éléments identifiés et unifiés toutes les corrélations constantes, nécessaires et donc constitutives. « Ce n'est en effet que quand on aura établi deux

états de langue successifs - deux mondes divers et fermés comme des monades l'un par rapport à l'autre malgré leur conformité dans le temps - qu'on pourra étudier et comprendre les modalités de la réorganisation rendue nécessaire par la transition de l'un à l'autre et les facteurs historiques responsables de cette transition. » S'il admet que le « temps se fait valoir à l'intérieur de la synchronie », Brondal annonce déjà la couleur du structuralisme anhistorique et universaliste en envisageant une « panchronie ou achronie, c'est-à-dire des facteurs universellement humains qui persistent à travers l'histoire et se font sentir à l'intérieur d'un état de langue quelconque ».

Mais ce sont les travaux de Hjelmslev qui ont rendu célèbre la conception linguistique de l'Ecole de Copenhague. En 1928, il publia ses Principes de grammaire générale, pour continuer plus tard ses recherches avec P. Lier et H. Uldall en élaborant une conception linguistique désignée sous le nom de Glossématique. Mise au point pendant plusieurs années, la théorie est exposée sous une forme définitive dans les Prolégomènes à une théorie du langage (1943, trad. Fr., 1968).

Partant de Saussure et de Weisgerber (Muttersprache und Geistesbildung, Gottingen, 1928), l'auteur y envisage la langue non pas comme un conglomérat de phénomènes non linguistiques (par exemple physiques, physiologiques, logiques, sociaux), mais comme une totalité se suffisant à elle-même, une structure sui generis. Hjelmslev critique la conception, selon lui humaniste, du langage, qui oppose son caractère à celui des phénomènes naturels et le croit insaisissable par une « description simple ». Il est convaincu, quant à lui, qu' « à chaque processus correspond un système sur la base duquel le processus peut être analysé et décrit avec un nombre limité de prémisses, ou de validité générale ».

Une telle conception logico-formelle de la langue, réduite à une de structure abstraite corrélats d'ordre mathématique, a besoin nécessairement d'une théorie du signe. Le signe est défini d'abord comme une fonction signe entre deux grandeurs: un contenu et une expression. «Le signe est une expression qui désigne un contenu en dehors du signe lui-même. » D'autre part, et en elle-même, cette fonction est signe de quelque chose d'autre, le sens ou la matière, « entité définie uniquement parce qu'ayant une fonction avec le principe structural de la langue et avec tous les facteurs qui font les langues différentes les unes des autres ». Sa structure peut être analysée d'abord par une science non linguistique (physique, anthropologie), tandis que, par une série d'opérations déductives, la science linguistique peut en produire le schéma linguistique lui-même manifesté par l'usage linguistique.

Ainsi Hjelmslev distingue, d'une part, la matière de l'expression et la matière du contenu, et d'autre part la forme. En effet, pour lui, chaque langue forme de manière différente cette amorphe « masse de pensée » qui n'existe que comme substance pour une forme.

« Nous reconnaissons dans le contenu linguistique, dans son procès, une forme spécifique, la forme du contenu, qui est indépendante du sens avec lequel elle se trouve dans un rapport arbitraire et qu'elle transforme en substance du contenu ». Pareillement, la forme de l'expression transforme le sens expression en substance de l'expression. Les quatre termes peuvent se combiner d'après le schéma suivant, et ces combinaisons découpent différents niveaux dans l'analyse de la langue:

	Forme	Substance
Contenu		
Expression		

Ce projet totalisateur et ambitieux de Hjelmslev est loin d'être réalisé, et son caractère abstrait est sans doute l'obstacle le plus important à sa réalisation. D'autre part, l'orientation logique que prend la théorie du langage avec Hjelmslev est loin d'être strictement rigoureuse, et en pratique se révèle souvent intuitive. Enfin, les descriptions concrètes tentées à partir de cette méthodologie sont d'une complexité extrême.

III- Le structuralisme américain

Dès le début du siècle, la linguistique américaine s'oriente vers le courant de la linguistique structurale par les travaux de savants comme Boas, formé à l'école néogrammairienne et fondateur en 1917 de l'International Journal of American linguistics, mais surtout comme Sapir (1884-1939) et Bloomfield (1887-1949).

Si les linguistes européens entendent par structure l'arrangement d'un tout en parties et la solidarité démontrée entre les parties du tout qui se conditionnent mutuellement, les linguistes américains ont en vue principalement la répartition des éléments telle qu'on la constate et leur capacité d'association et de substitution. Le structuralisme américain est donc sensiblement différent de celui d'Europe: il segmente le tout en éléments constitutifs et définit chacun de ses éléments par la place qu'il occupe dans le tout et par les variations et les substitutions possibles à cette même place.

Cette conception matérialiste et mécaniste (cf. G. C. Lepschy, la Linguistique structurale. Turin, 1966, trad. fr, 1968) repose sur le fameux schéma stimulus-réponse:

Un stimulant (S), qui est un événement réel, peut être médiatisé par le discours: il est donc remplacé par un mouvement vocal, la parole (r); celui-ci produit une vibration du tympan de l'auditeur, la vibration étant pour l'auditeur un stimulant linguistique (s) se traduisant dans une réponse pratique (R). La connexion r s est appelée speech event ou speech-utterance. En accord avec les doctrines de J.B.Watson (Behaviorism, 1924) et d'A. P. Weiss (A Theoretical Basis of Human Behavior, 1925), Bloomfield refuse d'admettre toute interprétation psychologique du fait linguistique, et exige une approche strictement mécanique. D'après lui, le linguiste ne doit traiter que « les événements accessibles, dans leur temps et dans leur lieu, à tous les observateurs, et à n'importe quel observateur, les événements placés dans les coordonnées du temps et de l'espace ». Un physicisme se substitue au théoricisme: le linguiste doit se servir « de termes dérivables, avec des définitions rigides, d'un ensemble de termes quotidiens qui traitent d'événements physiques ».

Cet extrémisme scientiste était sans doute une réaction au mentalisme imprécis, et répondait à la nécessité de construire une étude du langage sur des bases rigoureuses. On ne peut pas éviter de souligner pourtant l'aveuglement théorique du béhaviorisme et son incapacité génétique de penser l'idéologie mécaniste afférente à ses présupposés technicistes. Il est évidemment impossible d'expliquer la complexité de l'acte discursif par le seul schéma S-r s-R. Le langage n'est pas une mécanique sensorielle, et refuser l'autonomie relative du signe et du champ de la signification qu'il régit, c'est en fait ne rien expliquer du fonctionnement du langage.

Bloomfield se révolte aussi contre les théories linguistiques du signifié et, considérant le signifié comme l'ensemble des événements pratiques liés à l'énoncé, affirme que la science

linguistique ne saurait jamais l'aborder sans tenir compte de « l'état du corps du locuteur » et de la « prédisposition de son système nerveux, résultat de toutes ses expériences linguistiques et autres, jusqu'à l'instant en question, ainsi que des facteurs héréditaires et prénataux ». La justesse de cette remarque, qui dévoile la faiblesse du mentalisme, désigne sans doute la nécessité d'un travail - qui reste à faire - pour sortir du logicisme et, sans tomber dans le behaviorisme mécaniste, élaborer une théorie du langage liée à la matérialité corporelle et physique du sujet parlant et de son environnement.

En s'inspirant des travaux de Bloomfield, le structuralisme américain se consacre exclusivement à la description de la structure syntagmatique. Une telle conception s'inspire donc du principe bloomfieldien des constituants immédiats. On prend un énoncé, on le divise en deux parties, qui sont divisées en deux parties, etc., jusqu'à ce qu'on arrive aux éléments minima qu'on ne peut plus diviser selon les mêmes critères. On trouve ainsi les constituants immédiats sans pour autant les nommer, « sans étiquette », mais en les indiquant par des parenthèses (unlabelled bracketting). Deux segments se trouvant immédiatement à gauche et à droite d'un trait vertical sont des constituants immédiats du segment qu'ils forment.

On voit qu'il s'agit ici d'une description purement formelle qui semble ne pas tenir compte des catégories grammaticales classiques et encore moins des catégories philosophiques qui fondent l'analyse classique de la phrase (sujet, prédicat, etc.). Cette analyse formelle proposée par le structuralisme américain a un avantage important: elle libère des catégories logiques explicitement employées dans l'analyse du langage, et offre la possibilité d'étudier des langues qui n'ont pas besoin de ces catégories logiques pour se construire en système signifiant. La langue chinoise, par exemple, n'a pas besoin de préciser le temps dans la forme verbale ou la détermination par

un article; la langue indienne yana, de son côté, introduit une catégorie grammaticale que les langues indo-européennes ne connaissent pas: elle indique si l'énoncé est assumé par le locuteur ou si celui-ci se réfère à une autorité, etc. Aussi certains linguistes croient-ils que la formalisation peut libérer l'analyse linguistique des présupposés formés sur les langues indo-européennes et, par conséquent de l'européocentrisme.

Mais en fait, ces catégories grammaticales sont implicitement admises, sans être directement mises en question. Car les coupures qui isolent les constituants immédiats obéissent aux sentiments intuitifs de l'analyste; dans l'exemple « La vieille mère de Jean écrit une longue lettre », celui-ci met ensemble "longue" et "lettre", "vieille" et "mère", en se fiant à sa connaissance de la rection de détermination; il réunit "écrit" et "lettre" en se fiant à sa connaissance du complément, etc. Nous constatons donc qu'en fait tout un savoir traditionnel implicite sous-tend une description qui se donne comme purement formelle. Mais il n'en reste pas moins qu'une mutation épistémologique se manifeste dans cet abandon des principes traditionnels de description linguistique et dans l'emploi d'une méthode qui se veut neutre.

Il en résulte une description technique du langage qui est sans doute mathématiquement maniable et peut servir la traduction automatique quand elle n'est pas inspirée par elle, mais qui ne fournit pas une hypothèse explicative du fonctionnement linguistique. On peut même dire que la mutation épistémologique introduite par le structuralisme, et dont le structuralisme américain est la tendance formalisatrice extrême, consiste non pas à expliquer, mais à proposer- en accord avec le logico-positivisme une description plate, aveugle quant à ses propres fondements et techniques dans sa procédure, de cet objet statique, sans sujet et sans histoire, qu'est devenu le langage.

TROISIEME PARTIE L'INTERACTION VERBALE

Chapitre I- Les situations de communication et le sujet dans la langue

Le concept d'interaction verbale a largement bouleversé l'équilibre interne des linguistiques modernes. Cette notion, omniprésente dans les travaux qui, aujourd'hui, cherchent à rendre aux échanges linguistiques leur dimension d'activité intersubjective et sociale, traverse ou fédère les domaines de l'énonciation, des actes de langage, de l'analyse de la conversation, de l'analyse du discours... La perspective interactive a permis une révision du modèle de la communication et une intégration de la fonction pragmatique du langage.

L'ambition ultime est sans doute de systématiser l'insertion de l'énoncé dans son contexte énonciatif. E. Benveniste et R. Jakobson, eux-mêmes dans la lignée de travaux plus anciens (voir ch. Bally et M. Bakhtine par exemple), avaient montré la nécessité d'un déplacement du cadre immanent et descriptiviste de la linguistique vers celui d'une intersubjectivité fondamentale, ce qui reposait le problème de la théorisation du lien social et du sujet parlant.

La conception structuraliste de la communication linguistique, fondée sur une interprétation réductrice de l'opposition saussurienne langue/parole, n'est pas sans danger. Elle risque, en effet, de ramener la langue à un code, à un instrument à visée uniquement informative. Une telle définition, puisqu'elle écarte par exemple l'étude des conditions même de la production et de

l'échange linguistiques, exclut précisément la prise en compte des traits originaux du langage humain parmi les autres systèmes de signes. C'est dire que l'ensemble des éléments qui ressortissent à l'énonciation se doivent d'être intégrés dans toute approche de réalité langagière.

I- Le contexte d'énonciation

Depuis longtemps, le problème du sens occupe la réflexion philosophique et linguistique et ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les théories qui placent au premier plan la question du contexte. Quand, dans le discours pédagogique, l'enseignant use de la formule « cela dépend du contexte » pour fournir une explication sémantique, il signale par là tout un enchevêtrement des données qui interviennent dans l'interprétation d'un terme ou d'un énoncé.

Le contexte définira parfois, en un sens restrictif, l'environnement du terme dans la phrase ou l'environnement de la phrase dans le texte (on parle aujourd'hui de co-texte). En un sens plus large, J. Lyons définit le contexte situationnel comme le fait pour tout énoncé (parlé) d'être « réalisé dans une situation spatio-temporelle particulière qui comprend le locuteur, l'auditeur, les actions qu'ils font à ce moment-là et divers objets et événements extérieurs... [le contexte doit également inclure] la connaissance qu'ont le locuteur et l'auditeur de ce qui a été dit antérieurement (et) l'acceptation tacite de la part du locuteur et de l'auditeur de toutes les conventions, les croyances et les suppositions qui s'appliquent dans les circonstances présentes» (Linguistique générale, 1970 : 317)

Si l'on prend garde d'ajouter que, dans une conversation, le contexte se développe d'une façon constante par intégration de tout ce qui se dit et se passe et si l'on inclut la nécessité de prendre en compte l'ensemble du comportement extralinguistique, on aboutit à une définition extrêmement large qui permet la constitution de théories du sens comme contexte.

Toute une école logique et philosophique a développé le paradoxe selon lequel « les mots n'ont pas de sens en tant que tels ; c'est l'utilisation qu'en font les individus qui leur donne sens ». Sans aller jusqu'à cette réduction du sens à l'emploi qui nie l'existence du signifié, aussi variable soit-il; il importe de s'interroger sur le rapport entre signification générale et signification contextuelle en posant que le sens n'est pas seulement dans le message mais aussi dans l'usage des interlocuteurs.

Toute instance d'énoncé produite en quelque occasion précise est un énoncé réel (cf. Lyons, 1978 : 1.6). Dans certaines situations l'énoncé qui est produit (comme instance d'un type donné) est très fortement déterminé par des facteurs qu'on peut décrire comme contextuels. Par exemple, l'énonciation de *Allo* pour répondre au téléphone ou de *Bonjour* lorsqu'on entre dans un magasin à certains moments de la journée est fortement déterminée par le rôle social que joue l'énonciateur, sa connaissance des types d'énoncé convenant à son rôle et par une foule d'autres traits contextuels plus particuliers. En général, cependant, on peut dire que les énoncés réels s'opposent à un nombre indéfini d'énoncés potentiels qui auraient pu être actualisés dans la situation en question mais ne l'ont pas été.

Tout énoncé réel est unique au plan spatio-temporel, étant dit ou écrit à tel moment et à tel endroit. Pourvu qu'il existe un système de référence permettant d'identifier des points dans l'espace et dans le temps, on peut en principe, spécifier la situation spatio-temporelle réelle de tout acte d'énonciation en donnant ses coordonnées spatio-temporelles dans le cadre de ce système de référence. On peut dire, par exemple, que telle instance d'énoncé a été produite par X à 10 heures le 4 mars 2016 à Meknès, et il est

impossible d'être plus au moins précis que cela dans notre spécification des coordonnées spatio-temporelles de l'acte d'énonciation.

Que les langues nous fournissent le moyen, quand cela est nécessaire, de faire explicitement référence au moment et au lieu de l'énonciation, tout comme elles nous fournissent le moyen de référer à des événements déplacés dans l'espace et dans le temps par rapport à la situation réelle d'énonciation, est un fait important sur lequel nous reviendrons sous peu. Les coordonnées spatiotemporelles ne constituent qu'une partie de la situation réelle d'énonciation. On peut aussi décrire d'autres composants en termes observationnels purement externes (cf. Lyons, 1978: 1.6): l'apparence, le maintien et l'attitude des divers participants à l'événement linguistique (ou processus linguistique) dont l'énoncé en question est un élément constitutif; les activités précédentes, concomitantes et subséquentes; les autres événements à proximité; et ainsi de suite.

Le contexte, il faut le remarquer, est une construction théorique : en la postulant le linguiste opère par abstraction à partir de la situation réelle et établit comme contextuels tous les facteurs qui, en vertu de leur effet sur les participants à un événement linguistique, déterminent systématiquement la forme, l'adéquation et le sens des énoncés. Lorsqu'un enfant ou un étranger nous demande ce que veut dire un mot, il nous arrive fréquemment de ne pouvoir répondre qu'après avoir demandé quelques précisions supplémentaires sur le contexte où se trouve le mot en question. On dit également, pré-théoriquement, qu'un mot, une expression ou un lexème donné est approprié ou inapproprié ou qu'il est plus au moins efficace qu'un autre, dans tel ou tel contexte. Le problème est

d'expliquer cette notion intuitive, pré-théorique, de contexte de manière satisfaisante à un niveau théorique.

Pour de nombreux philosophes le contexte est une question de pragmatique. C'est le point de vue adopté par Carnap dans ses premiers travaux, quoique ce dernier ait toujours soutenu que les facteurs pragmatiques sont essentiels à l'analyse du langage. Chez les linguistes, on trouve deux positions extrêmes sur ce problème. A un extrême, on a Katz et Fodor (1963) qui, bien qu'ils ne nient pas l'importance des facteurs contextuels pour l'interprétation des énoncés réels, arquent que la sémantique descriptive devrait traiter du sens des phrases indépendamment de leur énonciation dans des situations réelles. A l'autre extrême, on trouve des chercheurs comme J.R Firth, qui a construit sa théorie entière de la sémantique sur la notion de contexte, décrivant ce qu'il dénomme sa technique d'analyse du sens dans le langage comme « une contextualisation sérielle des faits, contexte à l'intérieur de contexte, chacun d'entre eux étant une fonction, un organe du contexte supérieur et tous les contextes venant se loger dans ce qu'on pourrait appeler le contexte de la culture » (1935 : 33).

II- L'énonciation dans la langue

D'une part, au plan strictement intralinguistique, l'énonciation regroupe des signes appartenant au système de la langue et dont pourtant la signification ne peut être appréhendée en dehors d'une référence à chaque énoncé. C'est l'acte par lequel un individu se pose dans son énoncé comme locuteur au moyen d'indices spécifiques, ce qui recouvre trois ordres de phénomènes linguistiques :

- Les relations entre énonciateur et destinataire ;
- La relation de l'énonciateur à son propre énoncé ;
- La relation de l'énonciateur au contexte (extralinguistique ou linguistique).

D'autre part, en un sens plus large, l'énonciation recouvre aussi l'étude des situations de communication et de la typologie des discours, les fonctions du langage, l'immense problème du sens des énoncés formant comme l'horizon lointain de toute réflexion. On s'intéressera ainsi dans un premier temps aux multiples traces du procès d'énonciation dans l'énoncé avant d'aborder les situations de communication, où l'on privilégiera l'opposition écrit/oral.

Les problèmes de l'énonciation n'ont longtemps occupé, du moins en apparence, qu'une place marginale dans la recherche linguistique. Sans entrer dans les difficultés théoriques que révèle la multiplicité des terminologies, on partira, à la suite de R. Jakobson, de l'idée que tout système linguistique contient une classe spéciale d'unités grammaticales qu'on peut appeler les embrayeurs (anglais shifters) dont le rôle est « d'embrayer » le message sur la situation.

E. Benveniste parle à ce propos de deixis: il entend par là l'ensemble des repérages qui inscrivent un énoncé dans une situation particulière. Il existe en effet dans l'énoncé des éléments déictiques qui réfèrent à certaines données de la situation où il est émis. Certains pronoms personnels ne constituent qu'une des classes de ces éléments dont le sens ne peut être établi que par référence aux coordonnées spatio-temporelles de la situation de l'énoncé. Il faut y ajouter des adverbes de temps (aujourd'hui, hier, etc.), des adverbes de lieu et des pronoms démonstratifs (ici, là, celui-ci, celui-là, etc.) et certaines variations temporelles du verbe, tous exemples de la manière dont la structure grammaticale de la langue s'articule sur la situation.

La personne

La grammaire traditionnelle plaçait les trois « personnes » verbales sur le même plan : la première personne employée par le

locuteur pour se désigner lui-même comme sujet de discours; la deuxième personne utilisée pour renvoyer à l'auditeur; la troisième personne se référant à des personnes ou à des choses autre que le locuteur et l'auditeur. En réalité, est je celui qui dit « je »; est tu celui que je constitue en interlocuteur. De par le jeu d'échange linguistique, tout je est un tu en puissance, l'interlocution implique que tout destinateur, d'une certaine façon, est en même temps destinataire et réciproquement.

La présentation traditionnelle risque en outre de masquer les différences fondamentales entre « la troisième personne » et les deux premières ; différences qu'on peut résumer ainsi :

- Il y a présence nécessaire, dans la situation linguistique, du locuteur et de l'auditeur, à la différence des autres individus et autres choses auxquels on fait référence qui peuvent être absents de la situation de l'énoncé.
- A la différence des pronoms de la troisième personne,
 je et tu sont nécessairement définis, chaque fois uniques.
- A la différence des pronoms de la troisième personne, je et tu renvoient nécessairement à des êtres humains, sauf quand on interpelle un animal sur le mode de « tu » ou, dans le discours littéraire, quand on personnifie un objet.

C'est dire qu'il faut définir avec E. Benveniste la troisième personne comme une non-personne, comme la forme non personnelle de la flexion du verbe, la seule par laquelle un discours peut être tenu sur le monde. On comprend dès lors son emploi habituel dans l'expression dite « impersonnelle ». Les groupes nominaux, qui correspondent nécessairement à la non-personne, à la différence des personnes je-tu, ne sont pas déictiques et sont susceptibles de reprises pronominales (il, celui-ci, etc.). Ces propriétés de la non-personne expliquent la possibilité de son emploi quand on s'adresse à quelqu'un qui est là; il s'agit d'une manière de soustraire

l'interlocuteur à la sphère personnelle du je/tu qui implique égalité et réciprocité, que ce soit par respect (Monsieur est-il satisfait?) ou par exclusion méprisante (la « politesse » exige qu'on ne parle pas de quelqu'un présent à la non-personne).

Quant aux première et deuxième personnes, qui possèdent en commun la référence constante et nécessaire à la situation d'énonciation, elles ont aussi leurs caractéristiques propres et leurs emplois particuliers, tant au singulier qu'au pluriel. Ainsi la deuxième personne peut être utilisée hors de l'allocution et considérée comme une variété d'«impersonnel»; par exemple «vous» est un anaphorique de « on » dans la phrase : on ne peut plus sortir de chez soi sans que quelqu'un vous agresse. En ce qui concerne le vous habituel, il n'est ni autre personne que tu ni simplement son « pluriel ». On doit l'interpréter comme une amplification du tu qui y prédomine toujours, qu'il s'agisse du « vous » collectif ou du « vous » de politesse. De même, dans nous la prédominance de je est à ce point forte que, dans certaines conditions, ce pluriel peut tenir lieu de singulier. On notera en particulier deux emplois opposés : le « nous de majesté » à considérer comme une amplification du « je », et le « nous d'auteur » à considérer comme une atténuation du «je».

Contrairement aux grammaires scolaires traditionnelle qui envisagent la personne comme une catégorie du verbe, on doit la considérer comme une catégorie déictique autonome, le regroupement de je, tu, il(s), elle(s), nous, vous dans l'ensemble des pronoms personnels étant à remettre en question. Si l'on s'en tient à cette définition syntaxique que les pronoms sont des termes que l'on peut substituer à un SN (ou à un SA, ou à une phrase), on ne peut en toute rigueur faire de je, tu, nous, vous des pronoms puisqu'ils ne remplacent pas ces catégories. On les distinguera des pronoms de troisième personne en les appelant noms personnels ou pronoms

autonomes. Précisons qu'il ne faut pas confondre le rôle anaphorique du pronom démonstratif (J'ai vu pierre ; celui-ci m'a dit d'aller au jardin) et le rôle déictique du démonstratif (Celui-ci ira au tableau, celle-là montrera ses cahiers). Dans ce dernier cas, ces déictiques désignent des individus présents dans la situation de communication.

Ces pronoms autonomes dont dépendent les autres indicateurs de la deixis constituent le point d'appui de la subjectivité dans le langage, à laquelle il faut aussi annexer l'expression de la temporalité et de la spatialité.

Discours/récit

Si nous lions l'expression linguistique du temps à celle des déictiques dans le cadre global de l'énonciation, c'est parce que tout acte de discours met en œuvre simultanément et indissolublement des relations de personnes et un ancrage dans un espace et dans un temps déterminés. Les variations essentielle du paradigme verbal (temps, personne, etc.) en résultent. On sait que les formes personnelles de l'indicatif du verbe français se répartissent en trois grandes catégories (présent, passé, futur, où le présent se définit comme le moment de l'énonciation) et un certain nombre de paradigmes temporels (« présent », « imparfait », etc.). Mais cette répartition temporelle, incontestable en son principe, reste insuffisante, et masque la bipartition fondamentale de l'indicatif en deux systèmes distincts et complémentaires qui manifestent deux perspectives d'énonciation différentes : celle du récit et celle du discours

Cette distinction discours/récit repose certes sur des critères « temporels » mais qui sont traversés par le problème des relations qu'entretient le locuteur avec son énoncé et son interlocuteur. C'est ce que montre E. Benveniste en partant de l'opposition passé simple/passé composé: ces deux paradigmes flexionnels ne présentent aucune différence d'ordre temporel, leur dualité vient

de ce qu'ils appartiennent le premier au récit et le second au discours.

E. Benveniste définit le récit (terme remplaçant souvent dans l'enseignement le concept initial d'énonciation historique) comme le mode d'énonciation sans lien avec l'actualité du procès : d'où l'exclusion, en particulier, des pronoms autonomes (je, tu) et des adverbes qui leur sont liés (ici, maintenant, etc.). Dans le récit, on ne rencontre que la non-personne. Tout se passe comme si, personne ne prenait en charge l'énoncé, coupé de tout lien avec le présent d'énonciation. De ce fait, le présent, le passé composé et le futur y sont atypiques. Le temps de base en est donc le passé simple, qui y est associé à l'imparfait.

Quant au discours, il est le mode d'énonciation qui suppose l'interaction d'un locuteur et d'un auditeur insérés dans le présent de l'énonciation. D'où la présence de l'ensemble des déictiques et l'exclusion du passé simple au profit du présent, du futur, de l'imparfait, et du passé composé qui, à la différence du passé simple, établit un lien entre l'événement passé et présent qui le supporte. Comme on le voit, l'imparfait est commun au discours et au récit.

Si E. Benveniste restreint l'usage du récit à la non-personne, on rencontre en réalité encore je employé avec le passé simple. Il s'agit le plus souvent d'une écriture « littéraire » qui donne un statut fictif au je autobiographique. Contrairement à une idée répandue, le passé simple, à l'écrit, ne « recule » donc pas devant la passé composé : il a une autre fonction liée à l'énonciation.

La distinction faite entre récit et discours ne coïncide nullement avec celle qui existe entre langue écrite et langue parlée. Le système énonciatif du récit est réservé aujourd'hui à la langue écrite, tandis que le discours est écrit autant que parlé : il recouvre « tous les genres où quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme

locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne » (E. Benveniste : 242).

Dans la pratique, on peut passer du système du récit à celui du discours et inversement. Par exemple, on adopte le système du discours quand, au sein d'une narration, le scripteur reproduit les paroles d'un personnage ou intervient lui-même pour juger les événements rapportés. A ce problème est lié celui du discours cité ou rapporté, qui concerne aussi bien le système du discours que celui du récit. Le français dispose au moins de trois stratégies différentes: discours direct, discours indirect, discours indirect libre. Le discours direct reproduit purement et simplement les propos tenus et conserve tels quels les repérages déictiques correspondants. En revanche, le discours indirect rapporte les d'événements et subordonne les déictiques du propos en terme discours cité à ceux du discours citant (Paul a dit : « je viendrai demain ici » vs Paul a dit qu'il viendrait là le lendemain). Cette transposition met donc en œuvre des règles linguistiques bien définies: outre la modification des déictiques, on constate l'ajout de verbes introducteurs opérateurs, la transformation de phrases indépendantes en complétives avec parfois changement de mode, le changement de temps des verbes, la suppression des interjections, etc. quant au discours indirect libre, souvent réservé à l'écrit et dont on peut dire qu'il se veut une tentative pour concilier les avantages de chacun des autres (expressivité et économie), il nécessite la transposition de la personne (je devient il), en général de temps, mais exclut la transformation du discours cité en complétive.

Modalités et actes de langage

Dans ce domaine de l'énonciation, on doit aussi retenir l'ensemble des phénomènes définis, depuis ch. Bally, par le terme de modalités ou modalisation, bien que beaucoup d'entre eux se

traduisent au plan explicite de la syntaxe d'une langue et/ou relèvent de la logique. La modalité recouvre essentiellement trois types de relation :

- Relation entre locuteur et allocutaire ;
- Relation entre locuteur et son message à travers les catégories logiques (nécessité, probabilité, etc.) ou les jugements de valeur (l'heureux, le triste, etc.) ;
- Mise en valeur par le sujet d'énonciation de tels ou tels aspects de son énoncé.

a- Les trois modalités

- . La modalité d'énonciation spécifie le type de communication qui s'instaure entre le locuteur et son ou ses auditeurs; elle se traduit par un type de phrase employé qui exclut les autres : soit déclaratif, soit interrogatif, soit impératif, soit exclamatif.
- . La modalité d'énoncé est soit logique (Il se peut que Paul vienne), soit appréciative (C'est heureux que Paul soit là). Soulignons simplement la diversité des ressources linguistiques pour exprimer ces modalités : l'adverbe modal heureusement peut remplacer la phrase c'est heureux ; on peut exprimer diversement la probabilité : Paul doit venir ; Paul viendra probablement, sûrement, probablement que Paul viendra, etc.
- . La modalité de message pose, plus que les deux autres, le problème entre syntaxe et discours dans toute sa complexité. En effet, le sujet d'énonciation intervient de manière différente dans son énoncé suivant l'organisation syntaxique qu'il met en place ou l'intonation qu'il adopte; ainsi, on mettra en relief le terme Paul de multiples façons dans les phrases: Paul est venu; c'est Paul qui est venu; Paul, il est venu, il est venu, Paul. De même, la passivation influe considérablement sur le statut sémantique de l'énoncé, surtout s'il y a effacement de l'agent (Le gouvernement a augmenté l'essence/L'essence a été augmenté).

b- Les performatifs

Nous touchons là à une problématique qui n'appartient pas à la tradition structurale ni même linguistique au sens restreint du terme, mais à la logique et à la philosophie du langage. Il nous semble pourtant impossible de l'écarter dans la mesure où la langue met toujours en œuvre la subjectivité et les rapports sociaux au sens large. Considérons les deux énoncés : Jacques est reparti et je jure que Jacques est reparti. Le premier est dit constatif et le second performatif, pour souligner qu'il est par lui-même un acte, qu'il sert à effectuer une action. Seul je peut être le sujet d'un énoncé performatif et le présent de l'indicatif est le seul temps possible.

Ici deux voies s'ouvrent qu'on fera que mentionner: on peut soit considérer les performatifs comme des exceptions dans le fonctionnement de la langue, soit intégrer, comme le fait J. L. Austin, cette dimension à des concepts plus large, celui d'acte illocutoire et d'acte perlocutoire. La « force illocutoire » d'un énoncé détermine la manière dont il doit être reçu par le récepteur (assertion, promesse, ordre, etc.). L'acte perlocutoire définit la manière dont l'énoncé poursuit certaines visées, telles celles d'aider l'interlocuteur, de le gêner, etc. Ces éléments prouvent l'importance de l'émetteur, du récepteur et amènent à se demander si l'idée d'une signification linguistique isolée de l'énonciation est tenable.

c- La présupposition

Les théories de la présupposition (O. Ducrot, Dire et ne pas dire, Hermann, 1972, et Le Dire et le dit, Minuit, 1984) montrent la présence de l'implicite dans tout discours. Par exemple, l'énoncé Jacques ne joue plus au football contient deux informations : a) Jacques a joué auparavant au football ; b) actuellement, il n'y joue pas. Elles n'ont pas le même statut : a) reste vrai même si la phrase est niée ou subit une interrogation, tandis que b) peut faire l'objet d'une mise en cause. On appellera a) présupposé et b) posé. Le présupposé se présente comme quelque chose qui va de soi, à la

différence du posé qui apporte une information nouvelle. Etendu à l'ensemble des stratégies discursives, le problème général de l'implicite amène bien à penser que, comme le dit Ducrot, la langue est « bien plus qu'un instrument pour communiquer des informations ; elle comporte ; inscrit dans la syntaxe et le lexique, tout un code de rapports humains ».

D'autres recherches portant à la fois sur l'énonciation et la sociolinguistique, mettent en évidence le rapport entre le rôle tenu par l'individu dans l'acte de communication et la place qu'il occupe dans les structures définies par une formation sociale donnée. Ces perspectives ouvrent la linguistique à une théorie générale des actes de langage qui, pour certains chercheurs, s'identifie à la pragmatique ou participe d'une linguistique d'interaction.

Chapitre II- La compétence communicative et les implicatures de la conversation

Une manière d'aborder l'interaction verbale consiste à se demander quels types de connaissances doit avoir un locuteur qui maîtrise sa langue afin de produire et de comprendre des énoncés contextuellement appropriés et compréhensibles dans cette langue. Hymes (1971), dans une étude fort importante sur le problème, introduit la notion de compétence communicative pour désigner les connaissances et les aptitudes nécessaires à un individu pour qu'il puisse utiliser tous les systèmes sémiotiques qui sont à sa disposition en tant que membre d'une communauté socioculturelle donnée. La compétence linguistique, ou connaissance du système linguistique, ne constitue qu'une partie de la compétence communicative. En outre une grande partie de ce qui entre en jeu dans le comportement langagier est exclue par décision méthodologique du modèle de la langue qu'élabore le linguiste et par là-même définie comme non linguistique (cf. Lyons, 1978). Ce qu'on peut donc appeler la compétence langagière est plus large que la compétence linguistique et inclut cette dernière.

I- La compétence langagière

Il existe des variations de divers types dans toute communauté linguistique. On peut identifier quelques-unes de ces variables contextuelles, du moins de façon préliminaire, en se demandant quels types de connaissances doivent avoir les participants à un événement linguistique, en sus de leur connaissance des règles phonologiques et grammaticales du système linguistique et du sens et de la dénotation des lexèmes, afin de produire et de comprendre

des énoncés contextuellement appropriés⁸. Une grande partie de ces connaissances supplémentaires est, du moins peut-on le supposer, de nature très générale et n'est pas limitée à l'utilisation du langage mais s'applique à toutes sortes de comportements sémiotiques. Sous cette rubrique, on peut inscrire la compréhension de certains principes logiques universels et des conditions générales d'adéquation des énoncés appelées implicatures de la conversation par Grice (1975). Nous ne nous intéresserons pas à ces dernières pour l'instant. Nous nous pencherons en revanche sur les types de connaissances qui déterminent telles ou telles options phonologiques, grammaticales ou lexicales à l'intérieur du système linguistique dans des contextes d'utilisation donnés. Citons-en quelques-uns:

a) Rôle et statut des participants. Les rôles linguistiquement pertinents sont de deux sortes : déictiques et sociaux. Les rôles déictiques s'expliquent de par le fait que dans le comportement linguistique normal le locuteur adresse son énoncé à une autre personne (ou à d'autres personnes) présente dans la situation, et peut référer à lui-même, à l'interlocuteur (aux interlocuteurs), ou à d'autres personnes ou objets (qu'ils soient dans la situation ou non), non pas au moyen d'un nom propre ou d'une description, mais au moyen d'un pronom démonstratif ou personnel, dont la référence est déterminée par la participation du référent à l'événement linguistique, au moment de l'énonciation.

Les rôles déictiques sont grammaticalisés dans de nombreuses langues, mais pas dans toutes, dans ce qu'on appelle traditionnellement la catégorie de la personne (Cf. L'énonciation dans la langue). En français l'utilisation de je (et de nous) est déterminée, dans le comportement linguistique normal, par le fait

⁸- D'après Foffman (1964): « Il ne semble guère possible de nommer une variable sociale qui ne se manifeste pas et n'ait pas un petit effet systématique sur le comportement verbal: l'âge, le sexe, la classe, la caste, le pays d'origine, la génération, la région, l'éducation; les présupposés cognitifs culturels; le bilinguisme, et ainsi de suite. »

que le locuteur assume le rôle de locuteur par rapport à l'interlocuteur (aux interlocuteurs) et réfère à lui-même comme étant la personne accomplissant ce rôle déictique. L'interlocuteur doit être à même d'identifier le référent de je et aussi le référent de tu/vous, et cela implique qu'il sache qu'on s'adresse à lui. Un grand nombre de phénomènes paralinguistiques non vocaux qui accompagnent les énoncés parlés, et leur sont intégrés, ont cette fonction vocative d'inviter une personne donnée à assumer le rôle d'interlocuteur. Les noms propres, les titres ou les termes spéciaux basés sur le statut social peuvent être utilisés, et sont obligatoires dans certaines situations, pour identifier l'interlocuteur.

Les rôles sociaux sont des fonctions propres à une culture, institutionnalisées dans une société et reconnues par ses membres : par exemple, la fonction d'être médecin, parent, enseignant, client, prêtre. Ces rôles sont habituellement réciproques : médecin-malade et malade-médecin, parent-enfant et enfant-parent, etc. L'effet le plus évident du rôle social, en tant que variable contextuelle, réside dans le choix de titres, comme lorsqu'on emploie Monsieur, Docteur ou Monseigneur de manière vocative en français. Le locuteur en utilisant de telles expressions accepte, et ce de façon explicite, son rôle vis-à-vis de l'interlocuteur. Dans maintes langues, il existe un ensemble de titres richement différenciés que le locuteur doit maîtriser s'il désire produire des énoncés appropriés dans diverses situations. Le rôle social peut également déterminer le choix de pronoms personnels et d'autres éléments qui leur sont liés dans la structure grammaticale des énoncés. Un exemple très clair nous est fourni par l'utilisation d'un pronom de première personne pluriel, dit de majesté, par un monarque, un pape ou un évêque dans un grand nombre de langues européennes (« Nous sommes nous-mêmes convaincu que..... ») et, en japonais, par l'emploi d'un pronom de première personne spécial réservé à l'empereur. En général, il semble néanmoins que ce soit le statut, plutôt que le rôle, qui

constitue le facteur déterminant dans le choix des pronoms. Par exemple, le fait que dans l'armée russe, avant la révolution, un officier s'adresse à un simple soldat à l'aide de tu, alors que le soldat utilisait vous pour s'adresser à lui, s'explique en termes de principes généraux basés sur le statut (cf. Friedrich: 1966). La notion de rôle implique normalement celle de statut. Il ya cependant de nombreux aspects du comportement langagier qui sont systématiquement déterminés par le rôle social: citons l'emploi de diverses expressions caractéristiques par un juge s'adressant aux jurés, par un prédicateur s'adressant aux fidèles, par des amoureux dans l'intimité ou par une personne récitant des prières. Le rôle peut également être le principal facteur déterminant le passage d'un dialecte à un autre, ou même d'une langue à une autre dans des situations de diglossie.

Par statut social, il faut entendre la position sociale relative des participants. Chaque participant à l'événement linguistique doit connaître, ou estimer, son propre statut par rapport aux autres. Dans de nombreuses situations, c'est le statut qui détermine lequel des participants doit engager la conversation. Il peut arriver que les participants ne soient pas d'accord sur leurs statuts relatifs, chacun parlant à l'autre comme un supérieur à un inférieur ou peut-être plus communément (et d'une manière souvent établie dans le langage sous la forme d'un code de politesse) comme un inférieur à un supérieur. Il se peut aussi que l'un traite l'autre comme son égal, alors que l'autre le traite comme un supérieur ou un inférieur. La manière dont le statut est explicitement reconnu en tant que tel et institutionnalisé sous la forme de vêtements, de titres, etc.., varie, bien sûr, énormément selon les sociétés; et la manière dont le comportement langagier est déterminé par le statut varie aussi de langue à langue. Mais il n'existe probablement pas de langue où le statut ne joue aucun rôle.

Une fois de plus, ce qui correspond le plus clairement au statut social dans le comportement langagier, du point de vue de l'utilisation du système linguistique, est l'emploi de certains titres et pronoms personnels. Cela est renforcé et confirmé par des phénomènes paralinquistiques comme le mouvement des yeux, les gestes, le maintien et le contact physique ou la proximité. Les facteurs déterminants n'en varient pas moins de langue à langue, et même de groupe à groupe au sein d'une communauté donnée. En japonais et en coréen, le statut social et le rôle déictique déterminent conjointement le choix de tous les pronoms personnels, et le statut (parallèlement à d'autres facteurs) gouverne le choix de formes données de certains verbes (cf. Martin: 1964; Harda: 1975). Mais le statut, comme le rôle, détermine aussi, et sans doute universellement, le choix d'une vaste gamme de facteurs stylistiques en phonologie, en grammaire et dans le vocabulaire. Il suffit de se reporter aux travaux effectués en sociolinguistique pour se convaincre de l'étendue de ce phénomène.

Le sexe et l'âge déterminent ou influencent si souvent le statut social qu'il est commode de les mentionner ici. Les termes qu'emploie une personne pour s'adresser à une personne d'un autre sexe, ou à une personne plus âgée, diffèrent parfois de ceux qui seraient employés dans des situations identiques par des gens du même sexe ou du même âge. Ce phénomène est si répandu et si manifeste qu'il semble inutile d'en donner des exemples. Et dans d'autres langues, dans diverses parties du monde, il existe des différences grammaticales, ainsi que phonologiques et lexicales, encore plus marquées entre le langage des hommes et des femmes (cf. Haas: 1944; Grootaers: 1952). Dans les langues romanes et slaves, le sexe des participants détermine la forme de certains adjectifs et certaines formes de verbes selon la catégorie du genre. Ce phénomène, il faut le noter, à la différence de l'accord en genre qui existe entre les pronoms ou syntagmes nominaux à la troisième

personne et les verbes ou les adjectifs, relève entièrement de l'adéquation contextuelle. Par exemple, je suis heureux et je suis heureuse en français sont grammaticalement bien formés. Le premier énoncé serait, néanmoins, normalement produit par un homme ou un garçon, le deuxième par une femme ou une fille. Les réserves qu'implique l'emploi de normalement sont comme toujours nécessaires. Ce qui compte n'est pas, en principe, le sexe réel des participants, mais le sexe qui leur est attribué ou qu'ils s'attribuent eux-mêmes dans la situation. Il se peut, par exemple, qu'un homme joue un rôle féminin dans une pièce, et il y a d'autres situations évidentes où un homme peut dire de manière appropriée je suis heureuse.

b) Localisation spatio-temporelle des participants. A première vue, il peut sembler inutile d'imposer une telle condition à l'adéquation des énoncés. Considérons, cependant, cette instance produite par quelqu'un à Rabat, en décembre: On a un été extraordinaire ici à Paris cette année. Cet énoncé grammaticalement et sémantiquement bien formé, mais il est inapproprié du point de vue situationnel. C'est pour cette raison qu'il est ininterprétable. Il est impossible d'avoir un bel été en hiver à un endroit où l'on n'est pas. L'inadéquation situationnelle de cet énoncé vient de ce que ici est un adverbe déictique qui réfère au lieu où se trouve le locuteur (ou bien où il croit se trouver) au moment de l'énonciation, et le temps du verbe avoir a réfère à une période contenant le moment où l'énoncé est produit. Le locuteur d'une langue doit pouvoir contrôler et relier au moins deux systèmes de référence spatio-temporelle distincts : l'un est le système déictique dont les coordonnées sont créées par l'acte d'énonciation lui-même; l'autre est le système propre à une culture pour référer au lieu et au temps qui est lexicalisé dans la langue qu'il parle.

L'emploi approprié de salutations ou de vœux comme Bonsoir! Ou joyeux noël! dépend de même des connaissances du locuteur au moment où il les profère. Afin de les utiliser correctement le locuteur doit savoir (parallèlement à d'autres faits) ce qui compte comme le soir ou la période de Noël au moment de l'énonciation. On peut bien sûr violer délibérément les conditions gouvernant l'emploi normal de telles expressions. Par exemple, si l'on dit Bonsoir! en fin de matinée à un collègue qui arrive en retard au travail, cet énoncé est approprié du point de vue situationnel, mais ironique. L'ironie dépend des connaissances qu'ont les participants des conditions normales d'adéquation situationnelle, et les présuppose.

Le locuteur et l'interlocuteur se trouvent normalement dans la même position spatio-temporelle. Il est probablement vrai de dire que toutes les langues sont, pour ainsi dire, construites pour opérer dans de telles circonstances. Des problèmes de référence spatiotemporelle apparaissent quand les participants sont séparés dans l'espace et dans le temps. Il suffit pour s'en convaincre de songer aux difficultés que l'on éprouve au cours des appels téléphoniques de longue distance. Le locuteur peut adopter les coordonnées spatiotemporelles de sa propre situation (saluant l'interlocuteur, disons par exemple Good afternoon!) ou il peut se projeter dans la situation spatio-temporelle de l'interlocuteur (en disant Good morning!). Mais le locuteur n'est pas tout à fait libre quant à sa possibilité de projection dans la situation spatio-temporelle de l'interlocuteur: il y a des restrictions. Par exemple, si l'on est à Rabat et que l'on parle (en anglais) à quelqu'un qui est à New York, on peut dire, de façon appropriée, soit We are going to New York next week (nous allons à New York la semaine prochaine) soit We are coming to New York next week (nous venons à New York la semaine prochaine). On peut également déclarer We are going there next week (nous y venons la semaine prochaine; avec there référant à New York). Ce qu'il est impossible de dire sans violer les règles

gouvernant l'emploi de her, c'est We are coming here next week (nous venons ici la semaine prochaine; avec here référant à New York). We are coming here next week est un énoncé tout à fait grammatical (de manière plus évidente peut-être que We are coming there next week qui est inacceptable pour quelques locuteurs). Mais il est inapproprié du point de vue situationnel. L'emploi de come, à la différence de here, permet au locuteur de se projeter dans un contexte déictique centré sur l'interlocuteur.

Encore plus frappantes sont les divergences qui existent dans les diverses parties du monde où on parle français entre la référence locale aux saisons (par ex., cet été) et le système de référence du calendrier standard (par ex., en juillet, en décembre). Le caractère inapproprié de On a un été extraordinaire ici cette année, dit à Rabat en décembre, vient en partie de son incompatibilité avec le système local de référence aux saisons. Notre locuteur omnicompétent idéal doit être à même de maîtriser et de relier adéquatement le système déictique de la langue qu'il parle et tout un ensemble de fêtes laïques ou religieuses. Il est discutable de savoir si l'on doit ou non intégrer ce type de connaissance à la compétence strictement linguistique (cf. Leech: 1969). Mais il n'y a aucun doute qu'il fait partie de la compétence langagière et joue un rôle dans l'utilisation appropriée de langues comme l'anglais ou le français.

c) Changement de codes selon les situations. il semble intuitivement clair qu'il existe une échelle de solennité probablement dans toutes les langues. Nous savons tous que certains énoncés paraitraient affectés du point de vue phonologique, grammatical ou lexical si on les utilisait dans certaines situations intimes. Inversement, des énoncés qui sont appropriés dans des situations intimes seraient déplacés dans des situations plus solennelles.

Dans de nombreuses communautés linguistiques, les locuteurs cultivés emploient régulièrement deux (ou plus de deux) dialectes distincts d'une même langue, le choix du dialecte s'effectuant en fonction de la solennité de la situation (et aussi d'autres facteurs). Ferguson (1959), dans son article classique sur la diglossie, illustre ce phénomène par rapport à l'arabe, au suisse allemand, au créole haïtien et au grec moderne, mais il se réfère également au tamoul, au latin du moyen âge et au chinois dans le même contexte. Depuis lors les études et les illustrations tirées de toutes sortes de communautés linguistiques de par le monde se sont multipliées (cf. Hymes, 1964; Fishman, 1968; Gumperz & Hymes, 1971). La capacité qu'ont les locuteurs de telles communautés linguistiques de passer d'un dialecte à un autre ou d'une variété de langue à une autre selon la situation d'énonciation recevra le nom de changement de code (angl. code-switching).

Le changement de code ne se limite absolument pas aux communautés où sont employés deux (ou plus de deux) dialectes distincts ou deux langues distinctes. Comme l'ont montré les recherches récentes, il n'y a pas de différence qualitative ou fonctionnelle entre la diglossie (l'utilisation déterminée par la situation de dialectes différents ou de langues différentes dans une même communauté linguistique) et le comportement langagier de locuteurs dits monolingues, qui changent d'un style à l'autre dans des conditions déterminantes semblables. De toute manière, il est souvent difficile d'établir une distinction nette entre styles, dialectes et langues. Le changement de code est particulièrement frappant et indéniable lorsqu'un homme d'affaires portoricain et sa secrétaire passent de l'anglais à l'espagnol et reviennent ensuite à l'anglais au cours d'une seule conversation, l'espagnol étant utilisé pour la discussion familière et amicale à propos d'une lettre dictée à la secrétaire alors que l'anglais est employé pour la lettre elle-même ainsi que pour les parties les plus soutenues de la conversation (cf.

Fishman: 1969). Mais il y aurait probablement des différences indiscutables de style dans une conversation similaire entre un homme d'affaires et sa secrétaire ne parlant que l'anglais.

Comme le déclare Hymes (1967): « les cas de bilinguisme par excellence (...) ne sont que des cas particuliers et remarquables des phénomènes généraux de variété dans le répertoire de codes et de changement de code. Il n'existe pas d'individu normal, ou de communauté normale, dont le répertoire se limite à une seule variété de code. »

d) Fonction des thèmes de discussion. L'importance du sujet (dans le sens de thème de discussion) comme élément déterminant dans le choix du dialecte ou de la langue dans les communautés bilingues ou multilingues a été souligné par des auteurs comme Weinreich (1953) et Fishman (1965). Selon Fishman (1972c), il est possible que le fait qu'une langue convienne mieux à tel sujet qu'à tel autre, dans un milieu multilingue, « découle de facteurs divers mais se renforçant mutuellement ». Il suggère que le choix d'une langue par opposition à une autre s'explique peut-être du fait que « certains domaines d'activité reconnus socioculturellement sont, du moins temporairement, sous l'emprise d'une langue ou d'une variété linguistique ».

On ne saurait nier que la conscience qu'ont les locuteurs du sujet de la discussion est un facteur désambigüisant important dans le comportement langagier de tous les jours, qu'on puisse ou non en rendre compte à partir de la co-occurrence dans les textes de lexèmes appartenant à des champs sémantiques donnés.

Il y a un autre aspect du sujet qui est lié à la fonction expressive du langage (cf. Lyons: 1978). C'est le choix par le locuteur d'éléments grâce auxquels l'énoncé reflète sa propre attitude envers ce dont il parle ou sa participation émotionnelle au

sujet. Il peut être ironique, enthousiaste, détaché, réservé, dédaigneux, sentimental, etc. bien que l'attitude du locuteur vis-àvis du sujet puisse être influencée par d'autres facteurs situationnels que le degré de solennité et les relations interpersonnelles l'unissant à l'interlocuteur, on peut en principe la distinguer de ces autres facteurs. Par exemple, certains locuteurs éviteront des mots généralement considérés comme obscènes dans des situations soutenues, ou dans des situations familières en s'adressant à un membre du sexe opposé, alors qu'ils les utilisent librement, par rapport au même sujet, dans des discussions familières avec des membres du même sexe. Il se peut que l'utilisation de tels mots révèle leur attitude à l'égard du sujet de la discussion tout en remplissant la fonction sociale particulière de promouvoir la solidarité.

e) Domaines (provinces) de l'énonciation. Le terme de domaine est emprunté à Fishman (1965) qui le définit comme un « agrégat de situations sociales habituellement conditionnées par un ensemble commun de règles de comportement » et le relie aux « sphères d'activité, comme on les appelle généralement, qui ont récemment été proposées par des personnes qui s'intéressent aux problèmes d'acculturation, de relations entre groupes et bilinguisme ». Enfin, un troisième terme qui est couramment utilisé dans les travaux récents en linguistique et en stylistique est celui de registre, défini en termes de variations systématiques d'utilisation en relation avec le contexte social. Notons cependant qu'on emploie habituellement le terme de registre dans un sens qui englobe non seulement la province et le domaine mais aussi le sujet.

Fishman relie le concept de domaine du comportement langagier au sujet ainsi qu'au lieu et aux relations entre rôles. Il fait remarquer que « la plupart des institutions sociales d'importance sont associées à quelques lieux fondamentaux ». Par exemple, le

domaine de la famille a pour cadre fondamental la maison; le domaine de la religion a pour cadre fondamental l'église; le domaine du travail a pour cadre fondamental le bureau ou l'usine; et ainsi de suite. A l'intérieur de chaque domaine, on peut identifier tout un ensemble de relations entre des rôles typiquement réciproques (et leurs converses): mère-père, femme-mari, parent-enfant, curéparoissien, secrétaire-patron, etc. Le lieu de l'énoncé et les rôles respectifs des participants ont également tendance à s'harmoniser avec le sujet. Mais parfois un écart se manifeste et dans de tels cas on peut chercher à déterminer quel élément, s'il y en a un, prédomine dans la structuration de l'énoncé. « si l'on rencontre son pasteur au champ de courses, l'impact du lieu sur le thème de la discussion et les rôles adoptés a de fortes chances de se faire ressentir » (Fishman: 1972c). La préoccupation essentielle de Fishman est d'établir et de valider un cadre théorique permettant de décrire, et peut-être même d'expliquer, les variations systématiques du comportement langagier (le changement de code) dans les communautés où règne la diglossie ou le multilinguisme. Les variables contextuelles que discutent Fishman et d'autres sociolinquistes en relation avec la notion de domaine n'en sont pas moins importantes en ce qui concerne l'analyse de l'adéquation situationnelle des énoncés dans des communautés normalement considérées comme monolingues.

II- Microlinguistique et sociolinguistique

Nous avons brièvement présenté cinq types de connaissance ou de compétence qui ont leur importance dans l'adéquation situationnelle des énoncés et on pourrait en citer d'autres. Un grand nombre de phénomènes mentionnés ci-dessus seraient normalement considérés comme appartenant au domaine de la sociolinguistique ou de la stylistique plutôt qu'à la linguistique proprement dite. La question qui se pose maintenant est celle de savoir s'il est utile

d'établir une distinction entre sociolinguistique ou stylistique et ce que nous appellerons par commodité la microlinguistique, c'est-à-dire la branche de l'étude du langage consacrée à l'analyse de la structure phonologique, grammaticale et sémantique des phrases de système.

Dans un passage souvent cité, (Chomsky: 1965) déclare: « la théorie linguistique a essentiellement pour objet un locuteurauditeur idéal, dans une communauté linguistique complètement homogène, qui connait parfaitement sa langue [c'est-à-dire la langue de la communauté linguistique qui est la sienne] et n'est pas affecté par des conditions sans importance du point de vue grammatical comme les limitations de la mémoire, les distractions, les pertes d'attention ou d'intérêt, et les erreurs (accidentelles ou caractéristiques) lorsqu'il applique sa connaissance de la langue [c'est-à-dire le système linguistique] dans la performance réelle ». L'utilisation que fait Chomsky du terme de performance pour englober tout ce qui ne rentre pas dans le cadre d'un concept de compétence linguistique volontairement idéalisé et théoriquement retreint est peut-être malheureux (cf. Hymes: 1971). Il n'empêche qu'il est possible d'établir une distinction de principe entre le système linguistique comme ensemble de phrases (qui n'est jamais maîtrisé par un locuteur individuel) et l'utilisation approprié ou non de ces phrases par l'utilisateur idéal omnicompétent situations d'énonciation. L'idéalisation est inévitable et entre autant en jeu dans l'analyse sociolinguistique ou stylistique des variables situationnelles postulées comme éléments déterminants d'une utilisation adéquate langage dans du que la description microlinguistique de la structure du système linguistique en tant que tel.

Il y a bien sûr d'énormes problèmes méthodologiques liés à l'idéalisation du comportement linguistique et à la postulation d'un

système sous-jacent visant à en rendre compte. On peut en fait distinguer trois types d'idéalisation relativement distincts, chacun d'eux présentant des difficultés particulières. On peut parler de régularisation pour qualifier le premier type. Sous ce type de rubrique, nous écartons les lapsus, les erreurs de prononciation, les pauses d'hésitation, les bégaiements, etc.: autrement dit, tout ce que Chomsky, dans la citation ci-dessus, attribue à l'influence de facteurs sans importance, au plan microlinguistique, comme les limitations de la mémoire, les distractions, les déplacements d'attention ou d'intérêt, et le mauvais fonctionnement des mécanismes physiologiques et neurologiques dans le comportement langagier. La distinction entre la compétence (sous-jacente) et la performance (réelle) trouve son application la plus évidente et la moins controversée par rapport à ce type d'idéalisation: la régularité des énoncés réels par l'élimination de ce qu'on peut appeler les phénomènes de performance.

De tels phénomènes de performance sont beaucoup plus fréquents dans les conversations quotidiennes qu'on ne le croit habituellement. Il se peut même que les participants ne les remarquent pas au cours de la conversation, puisqu'il y a normalement une redondance suffisante pour compenser les bruits que les erreurs et les phénomènes introduisent dans le signal (cf. Lyons: 1978). Mais au moins dans de nombreux cas les locuteurs sont prêts à admettre qu'ils ont produit un énoncé incorrect si on leur soumet une transcription ou un enregistrement de ce qu'ils ont dit. Dans nombreuses cultures il y a certaines normes grammaticales phonologiques dont les locuteurs prennent évidemment connaissance au cours de leurs études. Ces normes ont tendance à influencer les jugements de correction que portent les locuteurs. C'est un problème sérieux qu'il ne faut pas sous-estimer, mais le principe de la régularisation n'en est pas pour autant invalide.

L'étude des phénomènes de performance présente un intérêt théorique. L'incidence et la nature des erreurs fournissent des renseignements importants pour une étude des mécanismes de production de la parole. De plus, les sociopsychologues attachent une grande importance aux phénomènes de performance car ils sont symptomatiques de l'état affectif du locuteur ou de certains traits de la personnalité et de certaines attitudes plus permanentes. En envisageant les choses de ce point de vue, même les erreurs ont un sens : elles transmettent des informations indicielles (cf. Lyons: 1978). Les phénomènes de performance sont cependant exclus du modèle du système linguistique qu'élabore le linguiste, tout comme d'autres éléments des énoncés qui sont définis, pour d'autres raisons, comme non linguistiques.

On peut parler de standardisation pour le second type d'idéalisation, qui est plus important dans le présent contexte. Lorsque nous disons que deux personnes parlent la même langue (par ex., le français) nous faisons abstraction, que nous en ayons conscience ou non, de toutes sortes de différences en termes de dialecte et d'accent. D'autres peuvent être attribuées à des facteurs comme le sexe, l'âge, le statut social, le rôle social, la profession, dont un certain sens, il est vrai de dire de tout individu qu'on considère comme un locuteur natif du français qu'il parle un français différent de celui des autres : il a un système linguistique propre qui se singularise, dans une certaine mesure, du point de vue lexical, grammatical et phonologique. On peut même dire que tout locuteur du français parle de nombreuses variétés du français et les utilise dans des situations différentes.

Il serait absurde d'espérer pouvoir décrire, ou même déterminer, toutes ces différences à l'intérieur de ce que nous appelons, pré-théoriquement, le français. En pratique, le linguiste écarte toutes les variations dans le comportement langagier de la

communauté dont il étudie la langue à l'exception des variations systématiques les plus importantes. C'est ce qu'il faut comprendre par standardisation. Par exemple, il exclura du modèle qu'il construit tous les traits de phonologie, de grammaire et de vocabulaire qui sont propres à un seul individu. De même, il exclura, sans doute, tout trait caractéristique du comportement langagier d'un petit groupe de locuteurs, si ce groupe n'a aucun statut géographique ou socioculturel déterminable dans la communauté. Bien sûr, il se peut que pour des raisons données un linguiste s'intéresse à une variété restreinte de la langue. En général, il limitera sa description à un dialecte distinct du point de vue pré-théorique.

Mais il ne pourra éviter un certain degré de standardisation. Des problèmes empiriques se posent à propos de la délimitation des communautés linguistiques et du degré de standardisation adopté lorsque dans la description d'une langue on postule un système linguistique sous-jacent. Il est inutile d'objecter qu'il n'existe pas de système linguistique homogène sous-tendant le comportement langagier d'une communauté linguistique toute entière. C'est vrai, mais sans importance. Le problème est de savoir s'il est utile de supposer, comme l'a fait la majorité des linguistes jusqu'à ici, qu'il existe une sorte de système global sous-tendant les énoncés que la plupart des membres d'une communauté linguistique reconnaitraient comme relativement neutres par rapport à des différences mineures de dialecte, de situation, de substance de réalisation et de période chronologique. La validité empirique d'un tel concept de système linguistique global, en dépit du caractère vague de notions comme celles de différences mineures ou de style relativement neutre, est démontrée par l'utilité pratique des grammaires, des descriptions phonologiques ou des dictionnaires que nous devons à la linguistique descriptive.

Pour le troisième type d'idéalisation qui entre en jeu dans la postulation d'un système linguistique sous-jacent nous parlerons de décontextualisation. Comme la standardisation (qu'on pourrait considérer comme une partie distincte du processus général de décontextualision), c'est une question importante dans le cadre de ce chapitre. Nous avons dit qu'on pouvait envisager le modèle du système linguistique qu'élabore le linguiste comme un ensemble de règles générant toutes (et seulement) les phrases de système d'une langue. Nous avons ajouté que l'utilisateur omnicompétent idéal connaissait non seulement les règles déterminant la bonne formation des phrases de système de la langue, mais possédait aussi l'aptitude nécessaire pour les contextualiser adéquatement en fonction des variables pertinentes. Nous nous intéressons ici à ce qu'on peut considérer comme le processus inverse de la contextualisation et, à la lumière de notre discussion de la standardisation, nous pouvons envisager le système linguistique de manière restreinte comme le système global d'une communauté linguistique.

Les phrases de système sont des énoncés idéalisés, au sens de décontextualisés : on les dérive des énoncés en éliminant tous les traits qui dépendent du contexte.

Les énoncés parlés de la conversation quotidienne ont tendance à dépendre étroitement du contexte et à être caractérisés par des erreurs et d'autres phénomènes de performance qu'on peut, supposons-le, éliminer par le biais de la régularisation. L'ellipse est un des domaines où se manifeste le plus clairement la dépendance du contexte. Une conversation qui se composerait uniquement de phrases de texte grammaticalement complètes ne constituerait normalement pas un texte acceptable. Il faut donc qu'une partie de la compétence langagière du locuteur (sinon de sa compétence linguistique au sens étroit du terme) lui permette de produire des phrase grammaticalement incomplets interprétables et appropriés au contexte. Par exemple, l'énoncé Dès que possible (produit avec un conteur accentuel et intonationnel approprié) peut constituer, dans un texte, une réponse à un énoncé

comme Quand comptez-vous partir? (émis et compris comme une question). On peut rendre compte de la structure grammaticale du fragment de phrase dépendant du contexte Dès que possible, et en partie de son sens, en le décrivant comme une version elliptique, adéquatement contextualisée, de l'énoncé Je compte partir dès que possible. L'ellipse, on le voit, est un des effets les plus évidents et les plus importants de la contextualisation, dans le cadre de fragments de phrase comme celui qu'on vient de considérer, consiste donc à les compléter au moyen d'éléments appartenant au co-texte.

L'ellipse n'est pas le seul phénomène dont il faut tenir compte dans la décontextualisation des phrases de texte ou des fragments de texte. Il y a toute une gamme d'autres phénomènes comme, par exemple, l'utilisation des pronoms, l'article défini, l'ordre des mots, les connecteurs de phrase et les traits prosodiques comme l'accentuation ou l'intonation. N'importe lequel de ces traits peut suffire à rendre une phrase de texte ou un fragment de texte dépendant du contexte. Par exemple, la phrase de texte Je ne l'ai jamais vu ne peut être interprétée que si l'interlocuteur est capable d'identifier le référent du pronom I qui normalement aura été mentionné dans le co-texte précédent. Mais Il se peut que le référent soit un individu dans le contexte situationnel, qui est identifié paralinguistiquement par le locuteur en même temps qu'il produit l'énoncé (par ex., par un geste ou un signe de tête). Les linguistes sont loin d'être d'accord sur lesquels de ces phénomènes devraient être intégrés aux phrases de système. Nous avons, quant à nous, cherché à souligner que la cohérence grammaticale et sémantique des phrases de texte et des fragments de texte dans un n'est qu'un aspect du problème global de l'adéquation contextuelle; et on ne saurait traiter cette question sans prendre en ligne de compte les facteurs situationnels et les trais non linguistiques des énoncés et de leurs co-textes.

Si l'on considère la sémantique linguistique comme la branche de la sémiotique qui étudie la manière dont le sens (sous toutes ces formes) est transmis par le langage, il faut bien reconnaitre qu'une théorie globale de la sémantique linguistique devra ou s'appuyer sur une théorie de l'adéquation contextuelle des énoncés, ou en inclure une. Il est cependant légitime de penser que, du moins pour l'instant, la construction d'une telle théorie de la sémantique linguistique est une tâche par trop ambitieuse. Il y a plusieurs manières de concevoir une théorie partielle de la sémantique linguistique. Une théorie partielle de ce type, qu'on pourrait convenablement décrire comme une théorie de la sémantique microlinguistique, se limiterait à l'analyse du sens des phrases de système décontextualisées au maximum.

Elle traiterait du sens et de la référence des expressions linguistiques, de la grammaire de fonctions sémiotiques (ou actes de langage) qu'on peut accomplir en énonçant des ensembles donnés de phrases, des implications et présuppositions qui lient les propositions qu'expriment les phrases (en supposant que les phrases sont énoncées dans certaines conditions standard) et de la validation de ces propositions en termes de conditions de vérité s'appliquant dans quelque monde réel ou possible. Elle ne se préoccuperait point de la cohérence textuelle et des autres aspects de la contextualisation mentionnés dans cette partie.

Une grande partie des travaux récents sur l'analyse formelle du sens linguistique se situe dans le cadre de la sémantique microlinguistique telle que nous l'avons définie. A condition de bien voir que la distinction entre la microlinguistique et le sociolinguistique ou la stylistique est purement méthodologique, et s'appuie sur la régularisation, la standardisation et la décontextualisation des énoncés par le linguiste, il y a de gros avantages à écarter délibérément de la sémantique microlinguistique

les questions d'adéquation contextuelle. Dans le cadre restreint de la sémantique microlinguistique, il nous est possible de donner un compte rendu satisfaisant du sens de la plupart des lexèmes du vocabulaire des langues naturelles et, ce qui est non moins important, nous pouvons étudier la manière dont la structure grammaticale des phrases de système détermine leur sens et leur fonction sémiotique caractéristique dans les énoncés, ce qui est indubitablement l'une des tâches centrales de la sémantique linguistique.

La sémantique microlinguistique, telle qu'elle a été développée jusqu'ici, se limite essentiellement au sens descriptif. Le langage, néanmoins, n'est pas simplement un instrument pour la transmission d'informations portant sur des faits. Il remplit aussi un ensemble de fonctions sociales et expressives.

A vrai dire, comme nous avons pu le souligner, il est, en dernier ressort, fort difficile d'établir une frontière nette entre la fonction descriptive et la fonction interpersonnelle du langage. Nulle théorie satisfaisante et globale de la sémantique ne peut se permettre de négliger le sens social et expressif dans le langage; pour ce faire, il devient nécessaire d'avoir recours à la notion d'adéquation contextuelle. Si cette notion appartient au domaine de la sociolinguistique ou de la stylistique, cette partie au moins de ces disciplines doit donc être incluse dans la sémantique linguistique. Il faut aussi se rappeler que les distinctions méthodologiques établies en linguistique ne reflètent pas nécessairement des différences inhérentes au système de règles qui sous-tend le comportement langagier.

Lyons, (1978) a fait remarquer que la distinction établie fréquemment par les sémioticiens entre la sémantique et la pragmatique a une valeur douteuse pour l'analyse du sens dans les langues naturelles. Une manière de l'envisager (par rapport à la

microlinguistique) consiste à poser par définition que la sémantique microlinguistique traite du sens des phrases de système décontextualisées αu maximum et que pragmatique microlinguistique étudie le sens de ces phrases lorsqu'on les énonce (comme phrases de texte) dans des classes données de contextes. Il est peut-être possible d'étudier le sens des propositions, et leurs conditions de vérité par rapport à des mondes possibles, sans invoquer la notion de contexte d'énonciation. Mais il est impossible de passer des phrases aux propositions qu'elles expriment (même en supposant que telle soit notre intention) sans prendre en ligne de compte certains traits contextuels. C'est pour cette raison que nous avons dit que la sémantique microlinguistique traite du sens de phrases de système décontextualisées au maximum plutôt que totalement décontextualisées. La dépendance à l'égard du contexte que manifestent de nombreuses phrases (et par conséquent la nécessité d'invoquer certains concepts pragmatiques dans l'analyse de leur sens) est particulièrement claire dans le cas des phrases contenant des éléments impliqués par la conversation.

III- Les implicatures de la conversation et la présupposition.

La notion d'implicature repose sur une distinction entre ce qui est réellement dit et ce qui est impliqué (mais pas de façon stricte) lorsqu'on dit ce qu'on dit. Comme nous le verrons plus loin, on peut interpréter le verbe dire de diverses manières. Il y a deux sens qu'on peut distinguer dans le présent contexte : dire1 et dire2. Par exemple, si quelqu'un dit (c'est à-dire produit une instance du type d'énoncé qu'on représente conventionnellement par) Il fait froid ici, il dit1 normalement (c'est-à-dire asserte la proposition) qu'il fait froid ici. Grice et les autres philosophes de l'école dite du langage ordinaire s'intéressent de près à l'analyse des conditions dans lesquelles on peut considérer qu'en disant X le locuteur a dit1 p et a

voulu dire que p (où X est un signal d'énoncé et p une proposition). Ils se sont aussi beaucoup intéressés aux raisons pour lesquelles il est raisonnable d'affirmer qu'on peut dire (c'est-à-dire dire1) que p sans vouloir dire que p. Dans un sens différent, mais sans doute connexe, il est cependant possible, en disant que p de vouloir dire que q (p # q), au lieu, ou en sus, de p. Par exemple, en disant qu'il fait froid au lieu où l'on se trouve on peut vouloir dire, ou sousentendre, que ce serait une bonne idée de monter le chauffage, que notre hôte semble s'intéresser davantage à ses notes de chauffage qu'au bien-être de ses invités, et ainsi de suite. A condition que certaines conditions soient réalisées, nous avons le droit d'affirmer (en termes de la notion d'implicature de Grice) que ces diverses propositions supplémentaires sont sous-entendues, bien que non assertées: ce sont des implicatures de l'énoncé il fait froid ici (étant donnée certaines conditions contextuelles).

Grice distingue deux types d'implicature: les implicatures conventionnelles et les implicatures de la conversation. La différence entre elles n'est pas toujours nette. En principe, cependant, elle semble se ramener à ceci : tandis qu'une implicature conventionnelle dépend de quelque chose qui vient s'ajouter à ce qui est une condition de vérité dans le sens normal (c'est-à-dire conventionnel) des mots, une implicature de la conversation découle d'un ensemble de conditions plus générales qui déterminent le déroulement satisfaisant de la conversation. C'est à ces dernières que nous nous intéresserons ici et nous emploierons désormais les termes sous-entendre et implicature sans qualificatifs dans ce sens plus précis.

Les conditions dont on tire les implicatures sont formulées par Grice sous forme de maximes, regroupées sous quatre rubriques : quantité, qualité, relation et manière.

Quantité. a) Faites que votre contribution soit aussi informative que nécessaire (pour l'échange linguistique en cours); b) Faites que votre contribution ne soit pas plus informative que nécessaire.

Qualité. Tâchez de faire une contribution qui soit vraie. a) Ne dites pas ce que vous croyez être faux; b) Ne dites pas ce pour quoi vous n'avez aucune preuve adéquate.

Relation. Ne dites que ce qui est en rapport avec le sujet de l'échange.

Manière. Soyez clair. a) Evitez les obscurités d'expression ; b) Evitez l'ambigüité ; c) Soyez bref (évitez d'être prolixe sans raison) ; d) Soyez méthodique.

Toutes ces maximes, on le voit, visent à faciliter la transmission efficace d'informations propositionnelles. Elles se limitent donc fondamentalement à ce que nous avons décrit comme la fonction descriptive du langage. Mais une grande partie, sinon la majorité, des informations sémantiques contenues dans les énoncés quotidiens est sociale et expressive et non descriptive.

Le fait que les maximes de Grice n'aient pas été entièrement formalisées, à supposer qu'elles puissent l'être, rend la notion d'implicature moins précise que ne le souhaiterait un logicien. Il est cependant indéniable que les notions pré-théoriques que présente Grice dans ses maximes de la quantité, de la qualité, de la relation et de la manière ont un rôle important à jouer dans l'analyse sémantique des textes, qu'on puisse ou non les formaliser de façon satisfaisante.

En ayant recours à la maxime de la quantité, par exemple, il est possible d'expliquer le fait que si X dit à Y :

As-tu fini ton travail et rangé tes livres? Et Y répond J'ai fini mon travail. X peut raisonnablement conclure que Y n'a pas rangé ses livres. Face à la conjonction de p et q, Y a délibérément choisi une valeur de vérité à seulement un des composants p quand il aurait très bien pu attribuer une valeur de vérité à la conjonction entière, p et q (en disant oui. Etant donné que X n'a aucune raison de croire que Y viole la maxime de quantité (ou quelque autre maxime), X est en droit de supposer que q est fausse. En même temps, il est évident que p n'implique pas strictement ~q. on ne peut pas non plus soutenir que X a asserté ~q (ou réfuté q). Il a seulement sous-entendu ~q et cela parce qu'il n'a pas pris la peine d'asserter q (dans un contexte où on pouvait s'attendre à cette assertion).

Prises conjointement, les maximes de la quantité et de la qualité peuvent être invoquées pour rendre compte du fait que lorsqu'un individu déclare Je pense qu'il pleut ou Il se peut qu'il pleuve, on peut considérer qu'il sous-entend qu'il ne sait pas de façon certaine s'il pleut (cf. Ducrot: 1972). La maxime de la quantité exige que nous soyons aussi informatifs qu'il est nécessaire. La proposition Il se peut qu'il pleuve est moins informative que la proposition II pleut car elle est compatible avec et II pleut et II ne pleut pas. Le locuteur aurait sans doute déclaré Il pleut, ne nuançant pas sa propre prise en charge de la vérité de la proposition Il pleut, s'il avait été certain du fait qu'il pleuve. Le fait de savoir que p est vraie est une preuve suffisante pour affirmer, que p. Il s'ensuit donc qu'en déclarant soit Je pense qu'il pleut soit Il se peut qu'il pleuve, on peut considérer que le locuteur sous-entend qu'il lui manque les preuves suffisantes pour faire l'assertion plus informative Il pleut. D'autre part, si le locuteur ayant déclaré Il pleut, se voit poser la question Pourquoi pensez-vous qu'il pleut?, il peut raisonnablement, bien qu'à première vue cela puisse paraitre illogique, répondre Je ne pense pas qu'il pleut. Je le sais. Il est intéressant de remarquer, dans ce contexte, que dans l'utilisation quotidienne du langage, non seulement Il se peut qu'il pleuve et Je

pense qu'il pleut, mais aussi Il doit pleuvoir et Je sais qu'il pleut, impliquent un affaiblissement de l'engagement du locuteur quant à la vérité de la proposition Il pleut. Cela peut aussi s'expliquer à partir des maximes de Grice : si les preuves dont dispose le locuteur sont irrécusables ou si sa prise en charge de la vérité de p est si ferme qu'il n'y a aucun doute dans son esprit sur la vérité de p, il n'a aucune raison de le souligner au cours de son énonciation. En ce montrant plus informatif qu'il est nécessaire, il attire l'attention de l'interlocuteur sur la possibilité que les épreuves dont il dispose pour p ne soient pas aussi fortes qu'elles pourraient l'être.

La distinction entre les implicatures et les présuppositions n'est pas tranchée, Que sont donc les présuppositions ? En fait, le terme de présupposition est employé, de façon plus au moins technique, dans divers sens par les philosophes et les linguistes (cf. Cooper: 1974; Gaerner: 1971; Kempson: 1975; Wilson: 1975). Tout d'abord, il y a le sens que Strawson (1950) donne à ce terme lorsqu'il critique la manière dont Russell (1905) analyse des assertions comme:

(1) Le roi de France est chauve.

D'après Russell, la proposition qu'exprime (1) est (en gros) de la forme :

(2) Il existe un, et seulement un, roi de France et il est chauve. Etant donné qu'il n'y avait pas plus de roi de France en 1905 qu'aujourd'hui, tout individu déclarant Le roi de France est chauve en 1905, ou aujourd'hui, asserte quelque chose qui est faux, à savoir : la proposition existentielle :

(3) Il y a un roi de France

Nous le savons, Strawson (1950) s'oppose à l'analyse de Russell parce qu'elle ne réussit pas à distinguer l'assertion de la présupposition. Ce qu'on devrait dire, selon Strawson (qui sur ce plan suit Frege), c'est que (1) n'est ni vraie ni fausse, pour la bonne raison qu'une de ses présuppositions, (2), n'est pas satisfaite.

Dans l'optique de Strawson, la proposition assertée par (1) n'a pas de valeur de vérité. Un autre point de vue, défendu par quelques adeptes de la logique dite présuppositionnelle, est qu'elle a une valeur de vérité : la valeur de vérité guelque peu curieuse de n'être ni-vraie-ni-fausse, qui se distingue des deux valeurs, vrai et faux, du calcul propositionnel standard. Selon un troisième point de vue, basé sur la même notion de présupposition, (1) ne peut être considérée comme l'assertion d'une proposition que si sa présupposition existentielle est satisfaite. On remarque qu'en dépit de leurs différences, ces trois points de vus acceptent le principe que si p est condition nécessaire de q et de ~q, alors p est une présupposition de q. Ces trois théories de la présupposition sont toutes fondées sur les conditions de vérité. On voit sans difficulté que (3) est une condition nécessaire, non seulement de la vérité de la proposition qu'exprime (1), mais aussi de sa fausseté, c'est-à-dire une condition nécessaire de la proposition qu'exprime :

(4) Le roi de France n'est pas chauve.

Tel est du moins le point de vue de Strawson et ses disciples ; et pour l'instant nous ne chercherons pas à le remettre en question ou à le modifier. Ce qu'il faut souligner ici, c'est que si p est une condition nécessaire de q et de $\sim q$ à la fois, p ne peut pas être simplement une implication stricte de q. en effet $q \Rightarrow p$ (q implique strictement p) est compatible avec $\sim q$ sans pour autant impliquer cette dernière proposition. Ce type de présupposition, contrairement à l'implication stricte, demeure donc constant en cas de négation.

La présupposition demeure également constante lorsqu'on convertit une assertion simple en une question correspondante. Par exemple,

(5) Est- ce que le roi de France est chauve ? Entraine la même présupposition existentielle que (1) ou (4). Quelque peu différentes des présuppositions existentielles liées à l'emploi de l'article défini sont les présuppositions de ce que nous appellerons les questions-x. une question du type :

(6) Qu'est-ce que Jean a fait?

entraine la présupposition que Jean a fait quelque chose, et en répondant à cette question on accepte obligatoirement cette présupposition. Mais ce genre de présupposition ne reste pas constant sous la négation. En effet,

(7) Qu'est-ce que Jean n'a pas fait?

présuppose, non pas que Jean a fait quelque chose, mais plutôt qu'il y a quelque chose que Jean n'a pas fait. Pour autant qu'il existe une assertion particulière à laquelle (6) correspond de la même façon que (5) correspond à (1), c'est:

- (8) Jean n'a pas fait quelque chose ;
- et (8) exprime (ou contient) la proposition même que présuppose (7). Il s'ensuit donc que le traitement de la présupposition basé sur les conditions de vérité qui a été proposé pour les énoncés contenant des expressions référentielles définies ne permet pas d'expliciter les présuppositions des questions-x.

La notion de présupposition qui s'applique aux questions-x est semblable, voire même identique, à la notion de présupposition consacrée au thème, au rhème et à la focalisation. On peut considérer que chaque assertion fournit une réponse à une question implicite ou explicite. Un énoncé est thématiquement marqué (c'est-à-dire non neutre) s'il fournit une réponse à une question-x implicite qui entraine (ou le ferait si on la rendait explicite) certaines présuppositions déterminables. Par exemple, l'énoncé:

- (9) Jean travaille dans le bureau répond à la question
- (10) où traivaille Jean?

- et (10) présuppose que Jean travaille quelque part. Les énoncés suivants sont forts semblables à (9), du point de vue de la focalisation et de la présupposition :
 - (11) C'est dans le bureau que Jean travaille.
 - (12) Le bureau est l'endroit où Jean travaille.

Et on pourrait leur ajouter tout un ensemble d'autres énoncés grammaticalement et phonologiquement marqués qu'on peut repérer comme tels à partir des mécanismes (accentuation, intonation, ordre des mots, constructions dites clivées, etc.) dont dispose la langue pour marquer la structure thématique. Les assertions thématiquement marquées ont donc les mêmes présuppositions que les questions implicites ou explicites auxquelles elles fournissent une réponse et ces présuppositions demeurent constantes sous la négation et l'interrogation.

Une quatrième classe importante d'énoncés étudiés en rapport avec la présupposition est celle où sont utilisés des verbes dits factifs. Tout individu qui déclare:

(13)- Jean se rend compte qu'il est en train de pleuvoir.

dans le but de faire une assertion, s'engage obligatoirement, de par l'emploi du verbe se rendre compte, à croire à la vérité de la proposition qu'exprime la phrase-complément : en d'autres termes il présuppose qu'il pleut.

Ce type de présupposition, on le remarquera, demeure également constant sous la négation et l'interrogation (sauf dans certaines conditions de dépendance du contexte que nous écarterons temporairement). D'où le caractère étrange d'un énoncé tel que :

(14) Je ne sais pas qu'il est en train de pleuvoir.

Les quatre types de présupposition mentionnés jusqu'ici diffèrent les uns des autres de diverses manières. Mais chacun d'eux semble lié à un sens relativement naturel du terme préthéorique présupposition. Dans chaque cas il est raisonnable de dire

que le locuteur, en faisant une assertion ou en posant une question, suppose ou présuppose tel ou tel fait. Ainsi, si X dit à Y :

- (15) pourquoi Dieu tolère-t-il la méchanceté de l'homme?
- Y peut raisonnablement répondre en français ordinaire :
- (16) Je n'accepte pas les présuppositions que vous faites/ ce que vous présupposez.

Ou:

(17) Je n'accepte pas les présuppositions/ présupposés de votre question.

En déclarant (16) ou (17), il se peut que y conteste, par exemple, l'une ou même la totalité des propositions suivantes: Dieu existe, Dieu tolère la méchanceté de l'homme, L'humanité est méchante. La différence entre (16) et (17), on le remarquera, tient à ce que (16) traite la présupposition comme une relation entre les personnes et les propositions (c'est-à-dire ce qu'elles tiennent pour vrai et seraient prêtes à asserter), tandis que (17) traite la présupposition comme une relation entre les énoncés et les propositions.

Etant donné que le verbe présupposer, dans son sens préthéorique, est plus au moins synonyme de supposer, on peut peutêtre légitimement en conclure que, du moins au niveau préthéorique, présupposer comme supposer dénote avant tout une relation entre les personnes et les énoncés (c'est-à-dire les énoncés-signaux en tant qu'instances de certains types : en d'autres termes, présupposer dans son sens pré-théorique semblerait avant tout être un verbe d'attitude propositionnelle : il est plus proche de supposer (ou de croire) que d'impliquer.

Jusqu'ici nous avons supposé que la définition de la présupposition en termes de conditions de vérité était en fait applicable à des assertions comme Le roi de France est chauve. Mais Russell, bien sûr, considère que la proposition que cet énoncé exprime est fausse, et nombreux sont ceux qui seraient d'accord avec lui. Ce qu'on ne souligne pas assez dans les traitements linguistiques de la présupposition, c'est qu'il est vain de discuter sur la valeur de vérité déterminable ou non d'une assertion sans savoir au préalable de quelle assertion il est en fait question et sans connaître sa structure thématique. Non seulement, on ne s'intéresse que rarement à ce problème, mais encore on aborde trop souvent la notion de présupposition, en linguistique et en philosophie, en termes de phrases et non d'énoncés.

Comme nous l'avons vu plus haut, il est possible de faire correspondre plusieurs assertions thématiquement distinctes (ainsi que plusieurs énoncés thématiquement distincts de divers types) à la même phrase de système. Ce qui est dit au sujet de quelque chose dépend de la structure thématique de l'énoncé. Dans la mesure où il y a un désaccord pré-théorique entre ceux qui considèrent que la proposition qu'exprime Le roi de France est chauve est fausse et ceux qui la considère comme ni vraie ni fausse, on peut, en partie du moins, expliquer ce désaccord par la possibilité que Le roi de France dans diverses instances de ce type d'énoncé soit ou ne soit pas thématique. Si, X ayant affirmé auparavant qu'aucun monarque européen régnant actuellement ne se trouve être chauve, Y déclarait sans plaisanter Le roi de France est chauve, X pourrait fort raisonnablement rétorquer Ce n'est pas vrai : il n'y a pas de roi de France. Même s'il s'avérait que Y voulait référer à Giscard d'Estaing, il serait raisonnable de dire dans ce contexte que ce qu'il a déclaré est faux, en vertu de l'échec de la présupposition existentielle qui est faite. La raison en est, dans le contexte que nous venons de construire, que le roi de France n'est pas le thème. Il a été asserté par X que la classe des monarques européens régnants ne contient pas d'élément chauve. Il est raisonnable de décrire comme fausse la contre-affirmation de Y selon laquelle

cette classe contient le roi de France, indépendamment de la calvitie réelle ou non de la personne à laquelle Y réfère.

Car ce qui est en jeu ici, ce n'est pas le fait de savoir si une personne donnée est chauve ou non, mais celui de déterminer s'il y a actuellement des monarques régnants. Ce n'est que lorsqu'une expression référentielle est thématique que l'échec de sa présupposition existentielle résulte en ce que Strawson et les partisans d'une telle analyse appellent un trou de valeur de vérité.

Nous n'en dirons pas plus sur des exemples classiques comme Le roi de France est chauve. Les présuppositions existentielles des expressions référentielles ont fait l'objet d'une analyse détaillé dans Lyons (1978). Il suffit ici de rappeler à quel point il est important d'opérer une distinction entre référence correcte et référence réussie et de souligner qu'en principe la référence dépend toujours du contexte.

En plus des quatre types de présupposition mentionnés jusqu'ici, il y en a d'autres qui ont été axaminés par les linguistes dans des travaux récents et qui élargissent encore plus cette notion. Selon McCawley (1968), l'adjectif buxom (plantureux/plantureuse) présuppose que la personne à laquelle on l'applique est de sexe féminin, si bien que:

- (18) My neighbour is buxom (Mon voisin est plantureux/ Ma voisine est plantureuse) implique normalement pour les locuteurs que My neighbour est de sexe féminin. De même, on a pu suggérer que le sens de bachelor (célibataire) se subdivisait en deux parties : ce qui est présupposé -que l'entité à laquelle on applique ce mot est de sexe masculin, adulte et humaine ; et ce qui est asserté -que l'entité en question n'est pas mariée. G. Lakoff (1971a) affirme de l'énoncé :
- (19) John told Mary that she was ugly ans then shé insulted him (John a dit à Marie qu'elle était laide et puis c'est elle qui l'a insulté) (où she et him portent un accent fort) qu'il présuppose que

dire à une personne qu'elle est laide revient à l'insulter. Keenan (1971) dit de l'énoncé français :

(20) Tu es dégoutant.

qu'il résuppose (pramatiquement) que « l'interlocuteur est un animal, un enfant, quelqu'un de socialement inférieur au locuteur ou bien un de ses intimes ». Fillmore (1971b) dit d'un énoncé comme :

(21) Jean a accusé Harry d'avoir écrit l'éditorial

qu'il présuppose que Jean considère la rédaction de l'éditorial comme quelque chose de répréhensible, et de :

(22) S'il te plait, ouvre la porte

qu'il présuppose qu'au moment de l'énoncé la porte est fermée et que l'interlocuteur a la possibilité d'accéder à la requête qui lui est adressée.

Voilà un ensemble d'exemples quelque peu hétérogènes. Dans chaque cas, il est raisonnable de dire que le terme de présupposition trouve un emploi conforme à son sens pré-théorique. Mais tout concept théorique de la présupposition qui englobe l'ensemble des cas qu'on peut classer pré-théoriquement sous cette même rubrique risque d'être trop large pour être d'une quelconque utilité. On pourrait suggérer, par exemple, que les présuppositions d'un énoncé sont les conditions qu'il doit remplir pour être interprétable et adéquat dans le contexte d'utilisation. Ce type de définition s'appliquerait sans aucun doute à tout ce qui a été classé comme présupposition dans les études récentes, mais il s'appliquerait aussi à beaucoup d'autres choses, y compris à tout ce qui dans le contexte détermine la forme ou l'interprétation d'un énoncé.

Quelle est donc la différence entre l'implicature et la présupposition? Pré-théoriquement il semblerait que la différence soit la suivante : ce qui est présupposé est ce que le locuteur tient pour acquis et considère que l'interlocuteur tient aussi pour acquis dans le contexte ; en revanche, ce qui est sous-entendu est ce que l'interlocuteur peut raisonnablement déduire, bien que ce ne soit pas

obligatoire, dans le contexte d'énonciation, à partir de ce qui est dit ou n'est pas dit. Il n'y a rien dans ce compte rendu pré-théorique des différences entre les présuppositions et les implicatures qui interdise de classer un seul et même fait comme à la fois présupposé et sous-entendu. C'est ce qui explique les tentatives récentes visant à subsumer les présuppositions sous la notion d'implicature et à les expliquer à partir des maximes de quantité, qualité, relation et manière de Grice. Jusqu'ici, cependant, aucun accord général ne s'est réalisé sur la possibilité de mener à bout un tel programme.

On s'accorde généralement à reconnaitre que les implicatures peuvent être annulées ou modifiées dans des contextes données. Si on admet, au contraire, que les présuppositions ne peuvent être ni annulées ni modifiées (ce que suggèrerait notre caractérisation préthéorique de cette notion), il existerait au moins cette différence entre les implicatures et les présuppositions. Cette différence a été remise en question par plusieurs spécialistes (cf. Wilson, 1975). Ce que nous avons dit de l'implicature et de la présupposition dans cette partie n'est qu'une introduction générale, non technique et, dans l'ensemble, préthéorique à ces deux notions. Il existe désormais un grand nombre de travaux à formaliser le problème⁹.

[.]

⁹- Le lecteur voulant approfondir ce problème consultera avec profit les ouvrages suivants Cooper (1974), Ducrot (1972), Garner (1971), Katz (1973), Kempson (1975), Wilson (1975). Parmi les principaux problèmes qui se posent dans les traitements techniques de la présupposition, il y a ce qu'on appelle le problème de la projection (cf. Langendoen, 1971) c'est-à-dire comment déterminer les présuppositions des propositions complexes à partir des présuppositions des propositions simples qui les composent.

Conclusion

Les représentations et les théories du langage que nous venons de parcourir sommairement, abordent sous le nom de langage un objet à chaque fois sensiblement différent; en l'éclairant de divers points de vue, en le faisant connaître de façons différentes, ces théories témoignent surtout du type de connaîssance particulier propre à une société ou à une période historique. A travers l'histoire des connaîssances linguistiques ce n'est pas tellement l'évolution ascendante d'une connaîssance du langage qui apparaît: ce qui se dégage, c'est l'histoire de la pensée s'attaquant à cet inconnu qui la constitue.

Dans ce qu'il est convenu d'appeler la préhistoire, la réflexion sur le langage se confondait avec une cosmogonie naturelle et sexuelle dont il était inséparable et qu'il ordonnait en s'ordonnant, agent, acteur et spectateur. L'écriture phrasographique - base de la logographie et de la morphographie - annonce ce type de fonctionnement où le message s'absente des mots et se transmet

dans une articulation transverbale, que le rêve, ou la poésie moderne, ou le hiéroglyphe de tout système esthétique, commémore.

L'atomisme indien et l'atomisme grec essaient de concilier l'acte de signifier, perçu désormais dans sa différence, avec ce qu'il signifie, en cherchant une atomisation, un poudroiement des deux séries fondues l'une dans l'autre ou réfléchies l'une par l'autre; avant que l'idée grecque se soit mise au jour, pour constituer l'acte de naissance de la philosophie, et conjointement de la grammaire en tant que soutien empirique et subordonné d'une théorie philosophique ou logique. La grammaire sera, jusqu'aujourd'hui didactique et pédagogique, instrument premier qui enseigne l'art de bien penser décrété par la philosophie.

L'objet langage - substance sonore porteuse d'un sens - se dégage du cosmos pour être étudié en lui-même. Ce fait d'extraire le langage de ce qu'il n'est pas, mais qu'il nomme et ordonne, est sans doute le premier saut important dans le courant qui mène à la constitution d'une science du langage. Il s'offre, accompli, dans la philosophie et la grammaire grecques. Le sens devient désormais cette région énorme et inconnue que la grammaire, la logique et toute autre approche de la langue vont rechercher à travers les avatars de l'épistémologique.

D'abord, le langage, isolé et délimité comme objet particulier, est considéré comme un ensemble d'éléments dont on cherche le rapport au sens et aux choses: la représentation du langage est atomistique. Plus tard une classification intervient qui distingue les catégories linguistiques: c'est la morphologie, antérieure de deux siècles à la syntaxe (au moins en ce qui concerne la Grèce et l'Europe) qui témoigne d'une pension relationnelle.

Le Moyen Age entendra le langage comme l'écho d'un sens transcendantal, et approfondira l'étude de la signification. A cette époque, il est moins un ensemble de règles morphologiques et syntaxiques que la réplique d'une ontologie; il est signe: significans et significatum.

Avec la Renaissance et le XVIIe siècle, la connaissance classificatrice de langues nouvellement découvertes n'abolit pourtant pas les buts métaphysiques: les langues concrètes sont représentées sur le fond universel d'une logique commune, dont Port Royal fixera les lois. La Renaissance structuraliste laissera la place à la science du raisonnement: la Grammaire générale.

Le XVIIIe siècle essaiera de se dégager du fond logique, sans pour autant l'oublier; il tentera d'organiser la langue en une syntaxe proprement linguistique; mais il n'abandonnera pas pour autant la recherche destinée à expliquer, par l'intermédiaire des signes, le lien de la langue avec l'ordre perdu du réel du cosmos.

Avec le comparatisme, cette recherche du lieu originel de la langue se dirigera non plus vers un réel, dont il s'agissait auparavant de trouver la façon d'être signifié, mais vers une langue mère dont les langues présentes seraient les descendantes historiques. Le problème langue-réalité est remplacé par le problème d'une histoire idéale des langues. Ces langues sont déjà des systèmes formels avec des sous-systèmes: phonétique, grammatical, flexionnel, de déclinaisons, syntaxique. Avec les néogrammairiens l'étude de la langue sera une étude opérationnelle des transformations: l'histoire idéale systématisée sinon structurée.

Le structuralisme du XXe siècle abandonnera cet axe vertical qui orientait la linguistique précédente soit vers le réel extralinguistique, soit vers l'histoire, et appliquera la méthode de

composition relationnelle à l'intérieur d'une même langue. Ainsi, coupée et cernée en elle-même, la langue deviendra système chez Saussure, structure dans le Cercle de Prague et chez Hjelmslev. Stratifiée en couches de plus en plus formelles et autonomes, elle se présentera dans les recherches les plus récentes comme un système de relations mathématiques entre des termes sans noms (sans sens). Arrivée à cette extrême formalisation, où la notion même du signe s'évanouit après celles du réel et de l'histoire, et où la langue n'est plus ni système de communication ni productionexpression d'un sens, la linguistique semble avoir atteint le sommet de ce chemin qu'elle s'est frayé lorsqu'elle s'est constituée comme science d'un objet, d'un système en soi. Désormais, dans cette voie, elle ne pourra que multiplier l'application des formalismes logicomathématiques sur le système de la langue, pour ne démontrer par cette opération que sa propre habileté à joindre un système rigoureusement formel (les mathématiques) à un autre système (la langue). On peut dire que cette formalisation, cette mise en ordre du signifiant exempt de signifié, refoule les bases métaphysiques sur lesquelles l'étude de la langue s'est appuyée pour commencer: le détachement et lien au réel, le signe, le sens, la communication. On peut se demander si ce refoulement, tout en consolidant ces bases, ne facilite pas - par un jeu dialectique - la démarche qui s'amorce déjà et qui consiste à critiquer les fondements métaphysiques d'une phéménologie que la linguistique subit et veut ignorer.

Car, en dehors de la linguistique, l'étude psychanalytique du rapport du sujet à son discours a indiqué qu'on ne saurait traiter du langage - quelque systématique que puisse paraître la langue - sans tenir compte de son sujet. La langue-système formelle n'existe pas en dehors de la parole, la langue est avant tout discours.

D'autre part, l'expansion de la méthode linguistique sur d'autres champs de pratiques signifiantes, c'est-à-dire la sémiotique, a l'avantage de confronter cette méthode à des objets

résistants, pour montrer en plus que les modelés retrouvés par la linguistique-forme ne sont pas omnivalents, et que les divers modes de signification sont à étudier indépendamment de ce sommet-limite qu'a atteint la linguistique.

Ces deux domaines, psychanalyse et sémiotique, qui se fondaient au départ sur la linguistique, démontrent que l'expansion de celle-ci - résultat d'un geste totalisant qui a voulu architecturer l'univers en un système idéal - l'a confrontée à ses limites, et l'oblige à se transformer pour donner une vision plus complète du fonctionnement linguistique et, en général, du fonctionnement signifiant. Elle gardera sans doute le souvenir d'une systématisation et d'une structuration que le XXe siècle lui a imposées. Mais elle tiendra compte du sujet, de la diversité des modes de signification, des transformations historiques de ces modes, pour se refondre dans une théorie générale de la signification.

Car on ne saura assigner sa place à la linguistique, et encore moins faire une science de la signification, sans une théorie de l'histoire sociale en tant qu'interaction de plusieurs pratiques signifiantes. C'est alors que sera appréciée la juste valeur de cette pensée qui voit tout domaine s'organiser comme un langage; c'est alors seulement que le lieu du langage, de même que celui du sens et du signe, pourra trouver des coordonnées exactes. Et c'est vers ce but précisément que peut tendre une sémiotique comprise non pas comme une simple extension du modèle linguistique à tout objet pouvant être considéré comme ayant un sens, mais comme une critique du concept même de la semiosis, sur la base d'une étude approfondie des pratiques historiques concrètes.

Le règne du langage dans les sciences et l'idéologie moderne a comme effet une systématisation générale du domaine social. Mais, sous cette apparence, on peut discerner un symptôme plus profond, celui d'une complète mutation des sciences et de l'idéologie de la société technocratique. L'Occident, rassuré par la maitrise qu'il a acquise sur les structures du langage, peut confronter maintenant ces structures à une réalité complexe et en constante transformation, pour se trouver en face de tous les oublis et de toutes les censures qui lui avaient permis d'édifier ce système: système qui n'était qu'un refuge, langue sans réel, signe, voire simplement signifiant. Renvoyée à ces concepts eux-mêmes, la culture occidentale est contrainte de remettre en question sa propre matrice philosophique.

Ainsi, la prédominance des études linguistiques et, plus encore, la diversité babylonienne des doctrines linguistiques - cette diversité qu'on a baptisée du nom de "crise" - indiquent que la société et l'idéologie modernes traversent une phase d'autocritique. Le ferment en aura été cet objet toujours inconnu - le langage.

Le terme de linguistique générale, discipline qui se charge exclusivement de l'étude du langage, s'est imposé depuis le XIXe siècle. F. Bopp, dans la préface à sa Grammaire comparée (1833), fait remarquer que les langues dont traite son ouvrage sont étudiées pour elles-mêmes, c'est-à-dire comme objet et non comme moyen de connaissance; la grammaire comparée essaie d'en donner la physique ou la physiologie, plutôt que d'en enseigner le maniement pratique. Faire de la linguistique générale revient à embrasser toutes les formes de langues connues.

Or J. Vendryes (Le langage, 1921) fait remarquer que quiconque est un peu au courant des choses linguistiques sait assez qu'il n'est guère d'entreprise plus périlleuse. Pour lui, aucun livre n'a encore paru, où le programme d'une linguistique générale fût complètement réalisé. Il ajoute que cela n'est plus tout à fait vrai depuis la publication en 1916 du livre de F. de Saussure; mais cet ouvrage posthume, malgré l'abondance des vues qu'il présente, n'est pas un exposé méthodique et complet de linguistique générale. Il ne

s'agit pas d'un exposé unique développant entièrement un programme annoncé; l'avant-propos des éditeurs, prévenant les critiques, le rappelle: « D'abord on a pu nous dire que cet ensemble est incomplet: l'enseignement du maître n'a jamais eu la prétention d'aborder toutes les parties de la linguistique ni de projeter sur toutes une lumière également vive; matériellement, il ne le pouvait pas. Sa préoccupation était d'ailleurs tout autre. » (CLG: 10). Invoquant les « quelques principes fondamentaux, personnels, qu'on retrouve partout dans son œuvre », les éditeurs reconnaissent que certaines disciplines sont « à peine effleurées », par exemple la «sémantique » et surtout la « linguistique de la parole promise aux auditeurs du 3ème cours».

Ailleurs, Il existe un petit livre de poche de J-L. Calvet, intitulé Pour et contre Saussure: la couverture illustrée par Kerleroux montre une manifestation confuse où se répondent des banderoles: « Vive Saussure! », « A bas Saussure! » et en très gros, « Vers la linguistique sociale! ». On se demande alors si la linguistique générale ne se confond pas avec cette linguistique sociale et en quoi consiste cette revendication sociale. Il était temps alors de sortir de cette période qui a en quelque sorte retardé et limité le mouvement de la science linguistique, puisqu'elle est à la base d'une linguistique structurale figée et incapable de rendre compte des faits de langues dans leur diversité. Il était temps pour la linguistique, après avoir servi de science pilote dans des domaines variés (Lévi-Strauss, Lacan, Foucault, Barthes etc.) de revenir, en un regard critique, sur ses fondements. Ce n'est qu'après cette tentative d'évaluation qu'il est possible d'avancer des jalons vers une linguistique sociale plutôt pluridisciplinaire qui décrit et explique une phrase sociabilisée et tente de cerner les déterminations multiples qui pèsent sur cette mise en œuvre sociale du code linguistique.

Au Collogue de l'Association des Sciences du Langage consacré à « L'interaction » (Paris, avril 1987), Kerbrat Orecchioni posait la question: « Comment se fait-il que la linguistique ait attendu si longtemps avant d'aborder de front la description de ce qui constitue tout de même son objet essentiel: les échanges communicatifs réels? » Cette interrogation était précédée du constat selon lequel se développait « une pragmatique du troisième type -pragmatique interactionnelle qui ne traite plus de subjectivité mais d'intersubjectivité.» et qui correspond au programme de Benveniste. Sans doute Orecchioni pense-t-elle aux longues perspectives qui s'ouvrent à l'analyse du discours, telles qu'elles sont précisément évoquées par Benveniste en conclusion de son célèbre article de 1970 sur « L'appareil formel de l'énonciation », concentré en quelques pages de trois points absolument nodaux pour « dévider » la problématique de l'interaction : le lien de la conversation à la socialité; le rapport bi-univoque entre dialogue et langage intérieur, par où se joue l'une des modalités de la relation entre psychique et social; la définition d'un objet pour la linguistique et, à partir de là, l'appréhension des conceptions philosophiques qui sous-tendent les théories du langage.

Le phénomène de l'interaction se situe, à la fin du XIXe siècle, début du XXe, au centre de deux préoccupations principales concernant le langage et que partagent alors plusieurs disciplines. Si l'une de ces préoccupations consiste à déterminer le langage comme acte, la seconde cherche complémentairement à préciser la nature du lien qui rassemble les sujets dans les groupes, les sociétés. Ce nouveau cadre insiste sur la production et la réception des manifestations langagières de sujets parlants, réels, empiriquement situables et entre lesquels le sens des actes de parole est avant tout affaire de distance relative, de proximité mesurable, de variations spatio-temporelles.

Ce qui est donc en question à travers le développement des pragmatiques et psychosociologies du langage, c'est la recherche d'un cadre conceptuel de réinterprétation de l'état présent des disciplines qui ont à faire avec le langage ou, en d'autres termes, le problème de la possibilité ou de l'impossibilité d'enfermer le langagier dans une discipline qui, telle la linguistique générale de Saussure, ferait figure -à tort ou à raison- d'horizon de pensée. Mais, chez Saussure précisément, l'horizon de projection de la linguistique est une sémiologie générale qui ne peut être tenue pour acquise pour la raison qu'elle regrouperait les sciences qui s'occupent de la valeur. Dans le même esprit, la transversalité disciplinaire des problématiques de l'interaction alerte sur la nécessité de constituer de nouveaux objets de recherche en sciences humaines tout en posant à la tradition linguistique des questions qui ne sont pas cachées ou oubliées mais qui l'ont toujours agitée. Il n'y aurait donc pas tant à se protéger de ces décentrements qu'à évaluer leur pouvoir transformateur dans l'histoire des théories du langage.